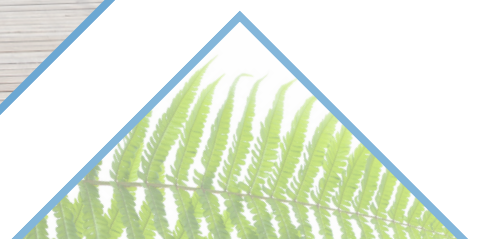


**CONSEIL MUNICIPAL DU
17 FÉVRIER 2026**

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

**20
26**



SOMMAIRE

Préambule

Cadre d'élaboration

Recettes de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement

Dépenses d'investissement

Épargne, recettes
d'investissement et dette

Budgets annexes

Vision globale, dette agrégée

3

4

9

16

25

29

39

41

PRÉAMBULE 2026



Le **débat d'orientations budgétaires** est un moment essentiel de la vie politique locale : il a pour vocation à donner aux membres du conseil municipal les informations nécessaires leur permettant d'exercer de manière effective, leur pouvoir de décision en amont du vote du budget primitif.

Au travers des orientations budgétaires proposées, ils peuvent, à cette occasion, échanger et faire valoir leur **vision de l'action publique locale**.

En application de l'article L.5217-10-4 du code général des collectivités territoriales, le débat d'orientations budgétaires doit se tenir **dans les dix semaines précédant** l'examen du budget primitif, lui-même à intervenir - en année de renouvellement du conseil municipal - avant le 30 avril prochain.

Le débat d'orientations budgétaires s'appuie sur l'éclairage du présent **rapport d'orientations budgétaires**, dans lequel figure :

- Le **cadre d'élaboration** dans lequel va s'inscrire le vote du budget primitif, au regard des perspectives d'évolution des finances publiques, elles-mêmes dépendantes des prévisions macroéconomiques.
- La situation budgétaire et les évolutions projetées permettant de dessiner les **perspectives budgétaires** pour les années 2026 et suivantes.
- L'état des **engagements pluriannuels**, considérant que 2026 marque l'achèvement du **programme d'investissement** de la mandature actuelle, préalablement à l'élaboration d'un nouveau programme pour 2026-2032.
- La **santé financière** de la collectivité, avec un **état de la dette** et des ratios mesurant l'évolution de ses **capacités financières**.

CADRE D'ÉLABORATION

2026

Contexte macroéconomique

Sources :

INSEE

Banque de France

Ressources Consultants Finances

Un environnement économique marqué par une croissance limitée et une inflation modérée

L'instabilité politique et la crise des finances publiques observées depuis l'été 2024 entraînent des conséquences sur l'économie française, avec un coût de la dette française qui progresse, la dégradation de la note du pays par les agences de notation et des ménages attentistes présentant un taux d'épargne élevé au détriment de la consommation. Le gouvernement table sur une hypothèse de croissance du produit intérieur brut de 0,7 % en 2025 et de 1 % en 2026.

Depuis 2019, année de pré-crise sanitaire, le produit intérieur brut français connaîtrait une progression cumulée de 5,4 points (0,8 % en moyenne annuelle).

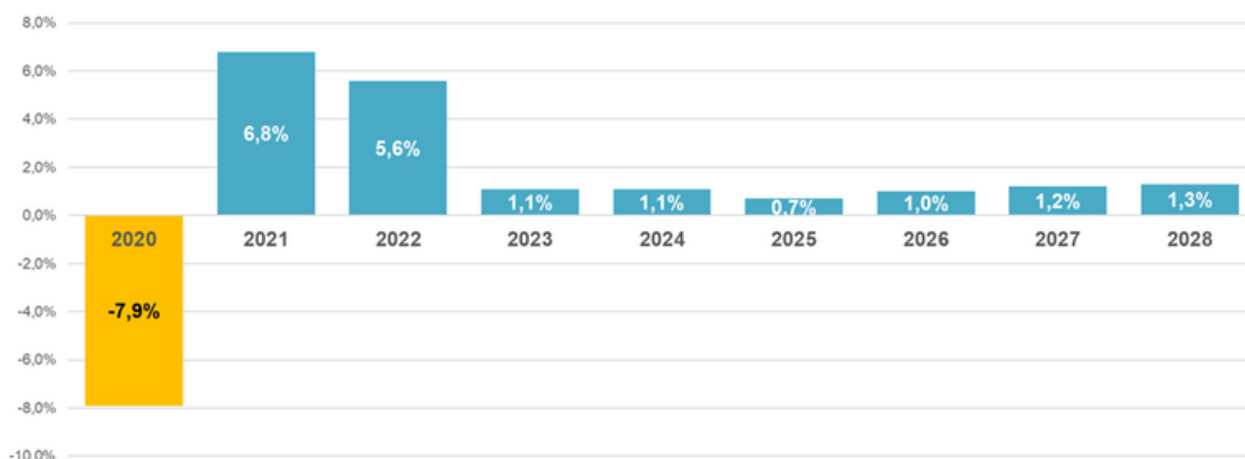
En 2024, la croissance a été tirée par le commerce extérieur et par l'augmentation de la demande publique, alors que la demande intérieure privée était atone du fait de la diminution des investissements des entreprises et des ménages.

En 2025, la croissance s'expliquerait à près de 60 % par la demande publique.

En 2026, la totalité de la croissance résulterait de l'augmentation de la demande privée, en raison de la reprise de l'investissement des entreprises et des ménages.

La croissance en zone euro s'établirait, quant à elle, à 1,3 % en 2025, puis 1,2 % en 2026, après avoir été de 0,8 % en 2024.

Évolution de la croissance française



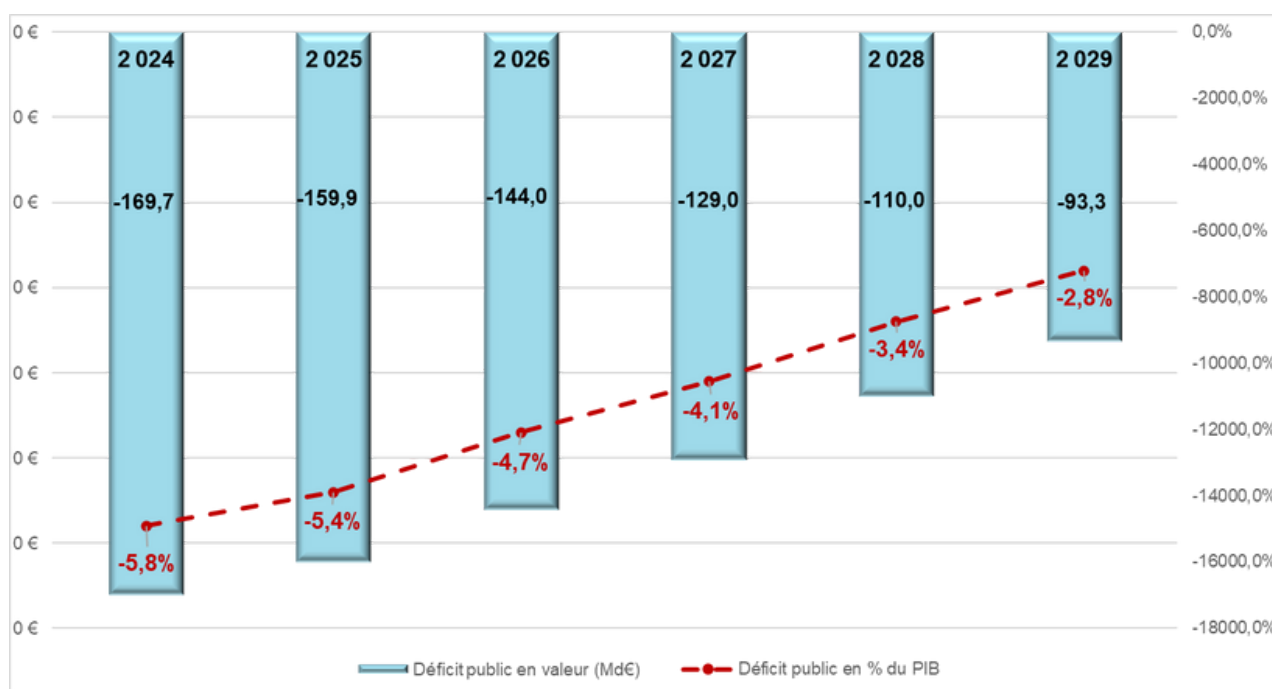
CADRE D'ÉLABORATION 2026

Contexte macroéconomique

Le gouvernement anticipe un déficit public de 5,4 % en 2025, 4,7 % en 2026 et un retour sous les critères de Maastricht en 2029 (- 2,8 %), une cible qui apparaît ambitieuse compte tenu des nombreux aléas d'ici à l'adoption complète du budget.

Il est à rappeler que le pacte de stabilité et de croissance instaure un ensemble de critères que doivent respecter les pays membres de l'union européenne, et notamment : un déficit public sous le seuil des 3% du produit intérieur brut, une dette publique inférieure ou égale à 60% du produit intérieur brut.

Évolution du déficit public français



La poussée inflationniste déclenchée par la crise énergétique et la guerre russo-ukrainienne s'est progressivement estompée.

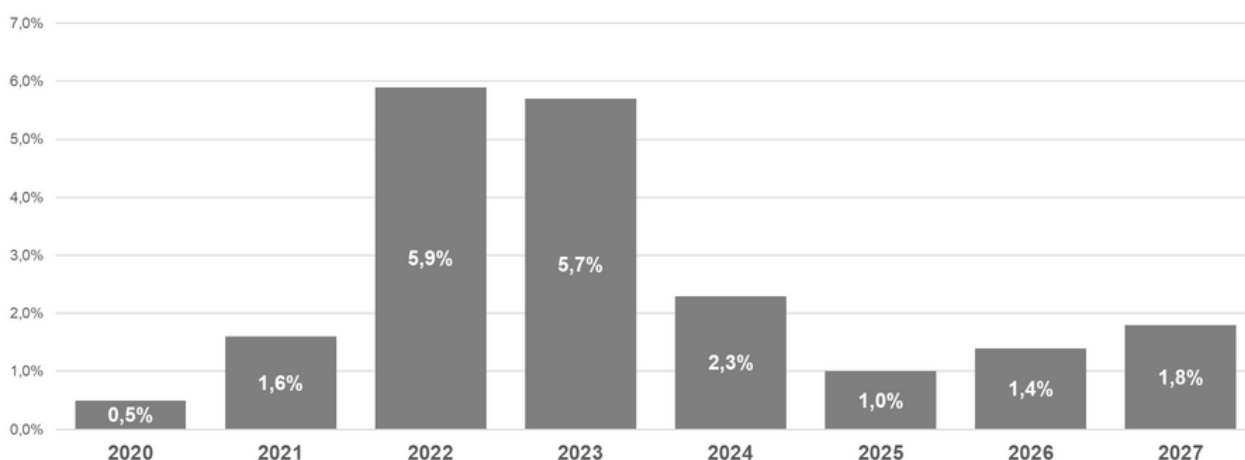
En France, l'inflation est revenue sous le seuil des 2% à compter de l'été 2025, en ligne avec l'objectif poursuivi par la Banque centrale européenne.

Pour l'ensemble de l'année 2025, l'Insee et la Banque centrale européenne anticipent une inflation moyenne d'environ 1%, qui remonterait à 1,4% en 2026.

CADRE D'ÉLABORATION 2026

Contexte macroéconomique

Évolution de l'inflation française



Une politique inchangée de maintien des taux directeurs

Les taux longs demeurent à un niveau élevé et supérieur à celui observé avant la crise inflationniste, autour de 3% pour une obligation assimilable du trésor (OAT) à 10 ans. Cette prime de risque reflète à la fois l'importance du déficit public et de la dette publique françaises, ainsi que l'incertitude budgétaire nationale. Pour l'État comme pour les collectivités locales, il en résulte un financement plus coûteux, réduisant les capacités de financement bancaire.

La stagnation des taux directeurs permet une détente sur les taux pratiqués par les banques commerciales, au regard notamment du taux d'usure, permettant un recours à l'emprunt facilité pour les collectivités locales.

Il est à rappeler que le taux d'usure correspond au taux d'intérêt maximal légal que les établissements de crédits sont autorisés à pratiquer auprès des personnes morales.

Les nouveaux seuils de l'usure pour octobre 2025 sont les suivants :

- 4,23 % pour les taux fixes de court terme (moins de 10 ans)
- 4,71 % pour les taux fixes moyen terme (10-20 ans)
- 5,09 % pour les taux fixes long terme (plus de 20 ans)
- 5,25% pour les taux variables supérieurs à 2 ans

CADRE D'ÉLABORATION

2026

Contexte législatif

Sources :

budget.gouv.fr
amf.asso.fr
La Gazette des communes
PLF 2026

Le projet de loi de finances a été **définitivement adopté par le parlement le 2 février 2026**, après le rejet des deux motions de censure déposées à la suite du recours au 49.3 par le premier ministre. La loi de finances pourrait être publiée avant la mi-février, en attendant l'examen du conseil constitutionnel.

Ce projet de loi avait l'objectif de ramener le déficit public sous les 3 % du produit intérieur brut à horizon 2029, malgré le contexte économique lourd et fragile évoqué précédemment.

Ainsi, le déficit public français devrait représenter 5,4 % du produit intérieur brut en 2025, contre 5,8 % en 2024. Pour 2026, le gouvernement tablait ainsi sur une prévision de déficit public à hauteur de 4,7 % du produit intérieur brut, soit une réduction de 15,9 milliards d'euros, porté principalement par l'amélioration du solde public des administrations de sécurité sociale et la réduction du déficit des administrations publiques locales.

Après plus de trois mois de débats parlementaires, bien au-delà des 70 jours prévus par la constitution, la copie initiale du gouvernement, qui fixait une **contribution des collectivités locales à hauteur de 4,6 milliards d'euros**, a été atténuée au fil de l'examen parlementaire, en étant **réduite à environ 2 milliards d'euros**.

L'Association des Maires de France considère néanmoins que ce prélèvement budgétaire ne constitue qu'une part de l'ensemble des mesures financières qui pèsent sur elles, évaluables à 5 milliards d'euros (notamment, en tenant compte de l'augmentation des cotisations employeurs à la retraite des fonctionnaires).

Une exonération totale du "DILICO 2" pour les communes

Le « dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales » (DILICO) est reconduit, pour la deuxième année consécutive, à hauteur de 740 millions d'euros ponctionnés sur les régions, départements et intercommunalités.

Les communes ont obtenu d'en être totalement exonérées. Le cas contraire, la Ville de Capbreton aurait été contributrice à hauteur de 300 K€, au regard des critères révisés d'éligibilité.

CADRE D'ÉLABORATION

2026

Contexte législatif

Ni réduction, ni revalorisation de la dotation globale de fonctionnement

La dotation globale de fonctionnement (DGF) est maintenue à un niveau de 27,4 milliards d'euros, après avoir échappé à un amendement qui prévoyait une baisse de 5 milliards d'euros. Sa non-indexation sur l'inflation devrait néanmoins conduire à une baisse de cette dotation pour la moitié des communes.

Les dotations de solidarité urbaine (DSU) et la dotation de solidarité rurale (DSR) progresseront respectivement de 140 et 150 millions d'euros. Cependant, l'enveloppe totale de la DGF étant gelée, les hausses de la DSU et de la DSR seront intégralement financées à l'intérieur de la dotation globale de fonctionnement. Les variables d'ajustements reviennent à leur niveau initial de 527 millions d'euros.

Les fonds d'investissement ne fusionnent pas, le fonds vert en forte baisse

La dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et la dotation politique de la ville (DPV) ne seront finalement pas fusionnés dans un nouveau fonds d'investissement pour les territoires (FIT).

Une diminution de 200 millions d'euros de la DSIL est toutefois maintenue.

Le fonds vert passe de 1,15 milliard d'euros en 2025 à 840 millions en 2026. Une baisse moins forte que prévu, mais qui vient après avoir déjà été divisée par deux en 2025 (2,5 milliards d'euros en 2024).

Une ponction sur la formation des agents territoriaux

Une ponction de près de 40 millions d'euros est prévue sur la contribution que les employeurs territoriaux versent - à hauteur de 0,9 % de leur masse salariale - au centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT). Cette mesure risque de fragiliser la politique de formation et d'accompagnement des agents de la fonction publique territoriale.

PERSPECTIVES 2026

Recettes de fonctionnement



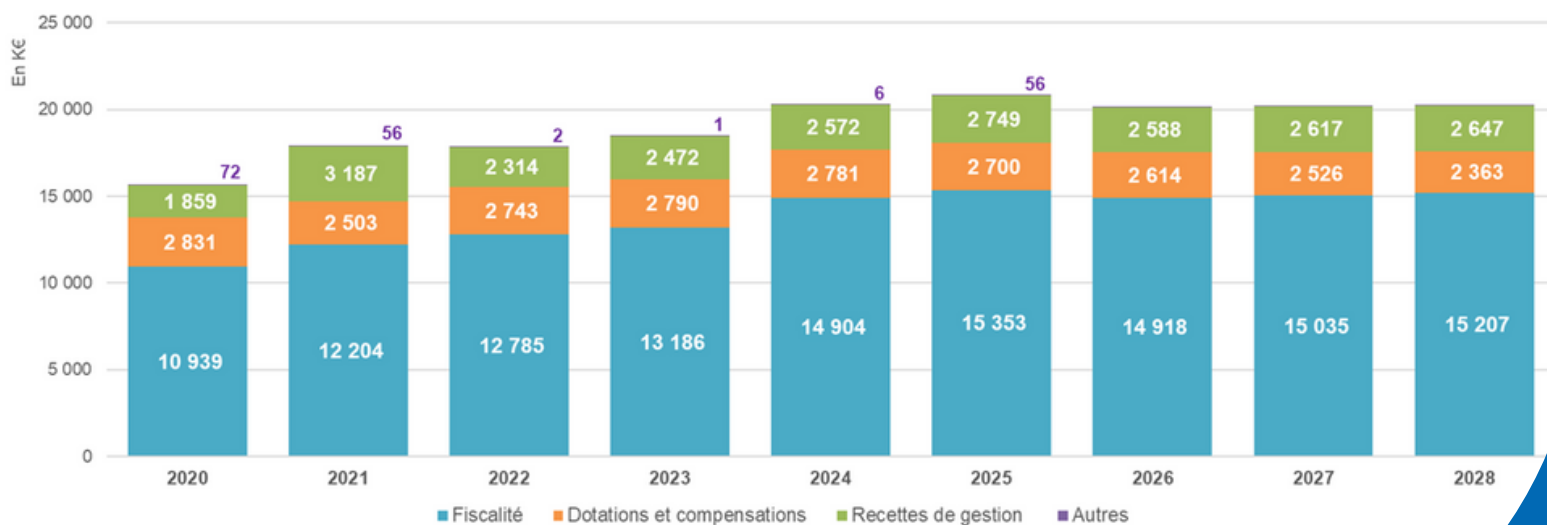
RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement peuvent être classées en quatre grandes catégories : recettes fiscales, dotations et compensations, recettes de gestion, et de manière plus accessoire, produits financiers et exceptionnels.

Les recettes réelles de fonctionnement se sont élevées à 20,8 M€ pour 2025 et sont projetées à **20,1 M€ pour 2026**.

Habituellement stables, elles s'avèrent néanmoins sensibles à la conjoncture économique, comme en témoignent les recettes issues des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) en reprise modérée après une très forte baisse en 2023 et 2024 à Capbreton comme dans l'ensemble des départements.

Évolution des recettes de fonctionnement (en K€)



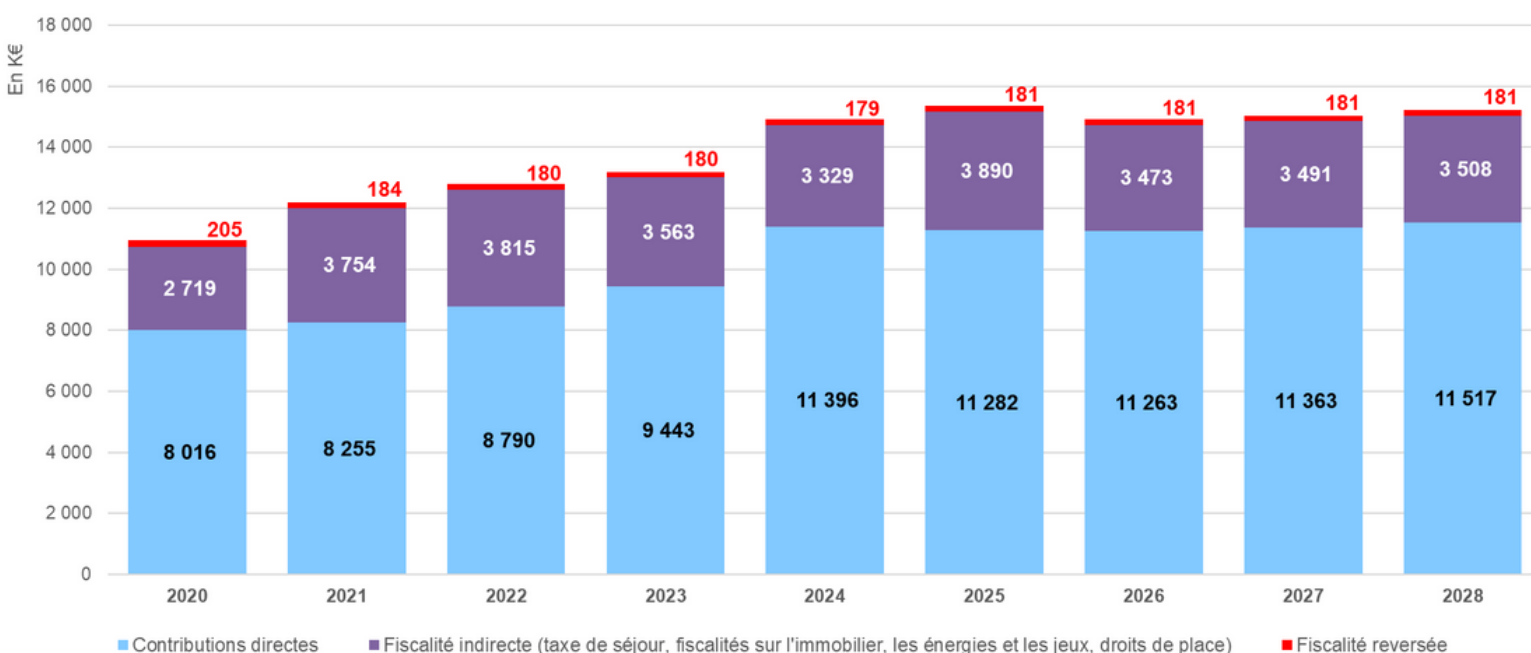
PERSPECTIVES 2026

Recettes de fonctionnement

Le niveau des recettes fiscales se maintient, dans un contexte de croissance économique très modérée

La fiscalité représente plus de **deux tiers des recettes de fonctionnement** de la collectivité et comprend notamment : la fiscalité directe locale (taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties, taxe d'habitation sur les résidences secondaires), la fiscalité indirecte (fiscalité immobilière, taxe de séjour, fiscalités des énergies et des jeux d'argent, droits de places) ainsi que la fiscalité reversée (attribution de compensation)

Évolution des recettes fiscales (en K€)



Concernant les contributions directes :

Le produit des impositions locales s'établirait à 11,26 M€ en 2026, soit à un niveau stable par rapport à celui de 2025 (11,28 M€) :

- **Sans évolution des taux d'impositions locales, décidée localement**

Les taux seraient maintenus pour la 8^{ème} année consécutive (32,42% pour la taxe foncière sur les propriétés bâties, 25,44% sur les propriétés non-bâties et 13,92% pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires - avant application de la majoration).

PERSPECTIVES

2026

Recettes de fonctionnement

- **Avec la revalorisation forfaitaire des bases fiscales, décidée nationalement**

Elle serait de 0,8 % pour 2026 (calculée sur l'évolution des prix, indice des prix à la consommation harmonisé de novembre 2025), soit un niveau moins important que les années précédentes (1,7 % en 2025, 3,9% en 2024, 7,1 % en 2023, 3,4 % en 2022).

- **Avec l'intégration d'une hypothèse d'évolution physique des bases**

Une diminution physique des bases de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (-2%) et une faible progression physique des bases de la taxe foncière (+ 0,5%), dans l'attente de la notification des bases par les services fiscaux (état n°1259).

Évolution du produit des contributions fiscales directes (en K€)

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Produit THRS	4 666	2 383	2 450	2 744	4 296	4 039	3 990	3 961	3 952
dont majoration	0	0	0	0	1 557	1 457	1 440	1 429	1 426
Produit TFPB	3 287	5 870	6 249	6 655	7 012	7 150	7 243	7 370	7 534
Produit TFNPB	31	30	29	31	31	31	31	31	31
Compensations fiscales	133	7	8	8	85	88	89	89	89
	8 116	8 289	8 736	9 437	11 424	11 308	11 353	11 452	11 606

Les compensations fiscales proviennent majoritairement de la compensation de la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV).

Concernant la fiscalité reversée :

Pour 2026 et dans l'attente du nouveau pacte financier et fiscal régissant les relations financières entre l'intercommunalité et ses communes membres, l'attribution de compensation est projetée de manière identique à son niveau de 2025, soit 181 K€.

Concernant la fiscalité indirecte :

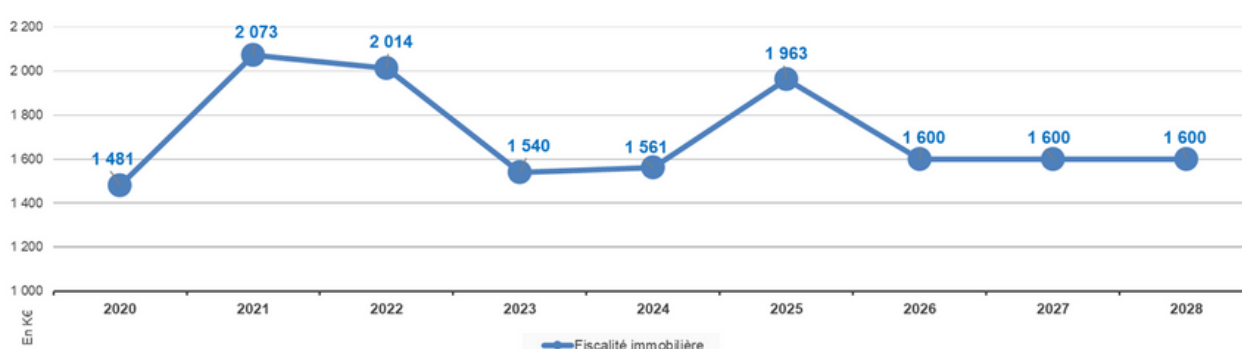
Le produit des contributions indirectes s'établirait à 3,5 M€ en 2026, soit à un niveau en deçà de celui constaté en 2025 (3,9 M€) en raison d'une reprise du marché immobilier qui demeure fragile et impose des **prévisions prudentes en matière de droits de mutation à titre onéreux** (DMTO).

Le produit des DMTO, dépendant du dynamisme des ventes et de l'évolution des prix de l'immobilier (logements et locaux professionnels), est particulièrement fluctuant et sensible à la conjoncture économique (évolution des taux d'intérêt) ainsi qu'aux anticipations des vendeurs et des acheteurs.

PERSPECTIVES 2026

Recettes de fonctionnement

Évolution du produit de la fiscalité immobilière (en K€)

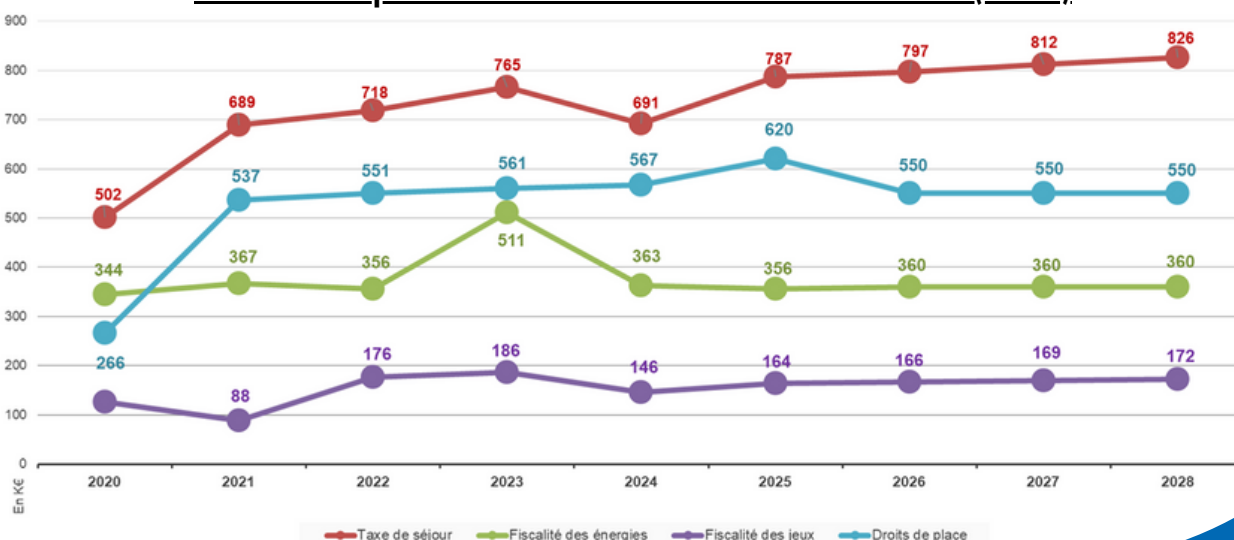


De manière globalement stable en comparaison de 2025, le produit de la part communale de la taxe de séjour est anticipé à 797 K€, celui de la fiscalité des énergies (correspondant à la taxe sur l'électricité) à 360 K€ et celui de la fiscalité des jeux (lié au chiffre d'affaires du délégataire du casino municipal) à 169 K€.

Les droits de place regroupent les redevances du marché, de l'aire de camping-cars, ainsi que des redevances diverses (terrasses, travaux).

Ils sont estimés à leur niveau plancher pour 568 K€ en 2026, au regard d'une réalisation de 624 K€ en 2025.

Évolution du produit des contributions fiscales indirectes (en K€)

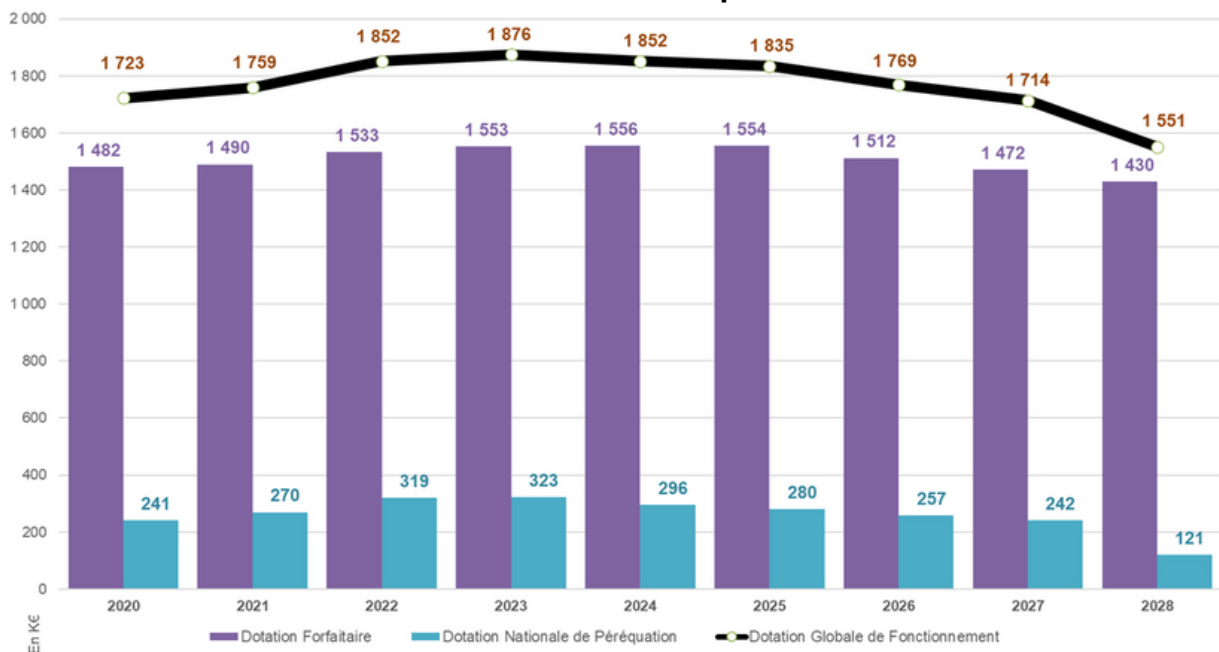


PERSPECTIVES 2026

Recettes de fonctionnement

Les dotations étatiques s'engagent dans une trajectoire de baisse sur les années à venir, principalement sous l'effet de la péréquation

Évolution des dotations étatiques (en K€)



Malgré une stabilité de l'enveloppe nationale, la **dotation globale de fonctionnement** (DGF) est estimée à 1,77 M€, en baisse de 3,5% par rapport à 2025.

Sa première composante, la **dotation forfaitaire** (DF) est relativement stable depuis 2023 et devrait connaître une première inflexion à la baisse en 2026 (- 42 K€), puis en 2027 et 2028 (dans l'attente des résultats du recensement de la population à intervenir).

Sa seconde composante, la **dotation nationale de péréquation** (DNP) affiche déjà une tendance à la baisse depuis 2023, qui devrait s'accroître en 2026 (- 23 K€) et les années suivantes jusqu'à sa **disparition anticipée en 2029**, en raison d'une fin d'éligibilité de la commune au dispositif.

Si la dotation globale de fonctionnement (DGF) apparaît d'un niveau relativement identique entre le début et la fin de ce mandat, son déclin progressif est donc projeté dès le début du mandat à venir.

PERSPECTIVES

2026

Recettes de fonctionnement

Les **subventions de fonctionnement et autres dotations perçues** de la part des partenaires institutionnels (État, Région, Département, MACS, CAF) contribuent au soutien de l'activité des services municipaux (crèche, accueil péri et extra-scolaire, culture et délivrance des titres d'identité). Elles sont évaluées à un niveau identique à celui de 2025, soit à hauteur de 706 K€.

Les **atténuations de charges** enregistrent les remboursements sur rémunération du personnel (remboursements de l'assurance statutaire de la collectivité pour les agents fonctionnaires, indemnités journalières de la caisse primaire d'assurance maladie pour les agents contractuels) sont prévus de manière stable, autour de 50 K€.

La dotation relative au recensement de la population est, quant à elle, estimée à 24 k€.

L'évolution des recettes de gestion demeure calibrée au plus juste pour préserver l'accès de tous au service public local

Les recettes de gestion regroupent majoritairement les produits issus de l'activité des services municipaux et les revenus des locations.

Concernant les redevances et produits des services :

Ils sont projetés autour de 1,3 M€ pour 2026, à un niveau comparable à celui de 2025. **Aucune évolution des tarifications** n'a été projetée à ce stade sur les années 2026 et suivantes : elle devra faire l'objet d'une étude année par année, compte-tenu du coût des services proposés et de l'inflation.

A cela, s'ajoute les divers remboursements (mise à disposition de personnel, remboursement des portages de repas à domicile, refacturations de charges consommées par des tiers) projetés pour 270 K€. Des ajustements budgétaires seront à intégrer au regard de mouvements sur le personnel mis à disposition (départ à la retraite et/ou réintégration).

Concernant les revenus des locations :

Ils sont envisagés à hauteur de 882 K€, en légère hausse par rapport à 2025 (+ 22 K€) en raison des indices d'indexation annuelle prévus contractuellement.

PERSPECTIVES

2026

Recettes de fonctionnement

Ils regroupent notamment les loyers des équipements de tourisme, des locaux commerciaux, des équipements de loisirs et du parc locatif.

A cela, s'ajoutent les remboursements de charges locatives, les redevances du port et concessions de plage, ainsi que des produits exceptionnels (indemnités assurantielles et contentieuses)

PERSPECTIVES 2026

Dépenses de fonctionnement

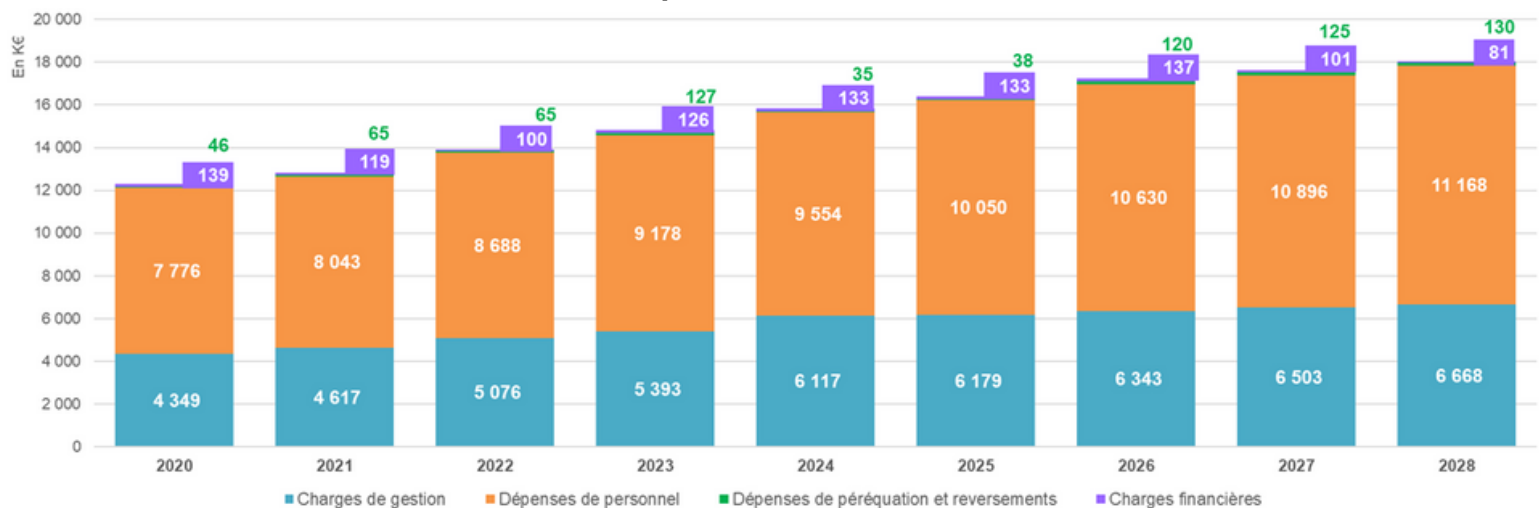


DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement peuvent être classées en quatre catégories : les dépenses de gestion, les charges de personnel, les dépenses de péréquation et reversements, et enfin les charges financières.

Elles se sont élevées à 16,4 M€ pour 2025 et sont projetées à **17,2 M€ pour 2026**.

Évolution des dépenses de fonctionnement (en K€)



Premier poste de dépenses, les dépenses de personnel soutiennent un service public local diversifié et de qualité

La masse salariale atteindrait 10,6 M€, marquant une progression de 5,7 % entre l'atterrissage 2025 et la projection maximale 2026 (+ 580 K€).

Cette évolution est ramenée à moins de 1% par rapport au prévisionnel 2025 (10,5 M€).

PERSPECTIVES 2026

Dépenses de fonctionnement

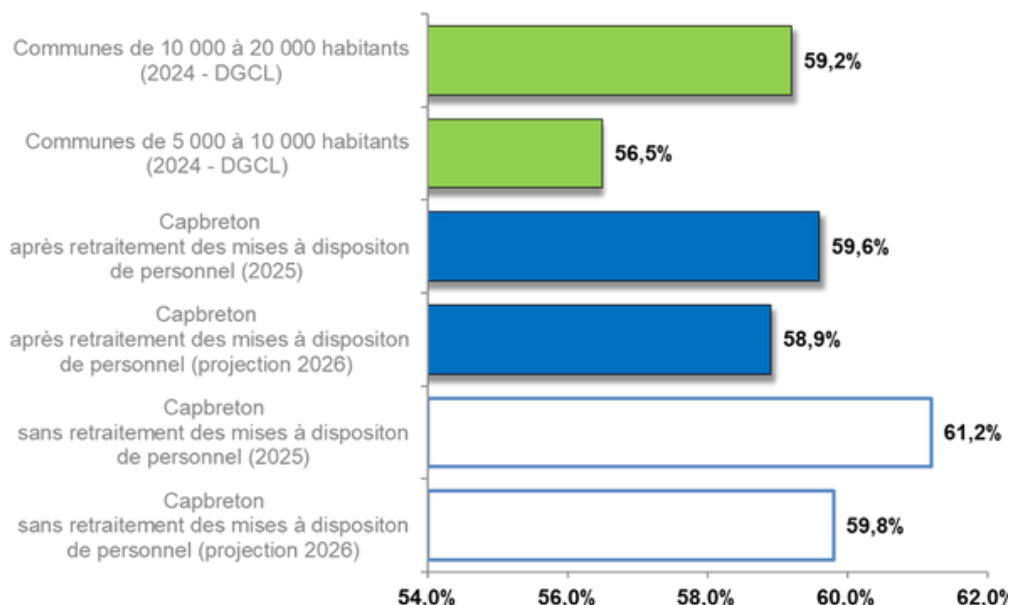
Après retraitement des mises à disposition (*déduction des rémunérations des agents faisant l'objet d'un remboursement en recettes*), les dépenses de personnel passerait de 59,6 % en 2025 à **58,9 % en 2026** des dépenses réelles de fonctionnement.

En comparaison, la moyenne de l'ensemble des communes se situait à 56,45% pour celles de la strate de 5 000 à 10 000 habitants et à 59,2 % pour celle de la strate de 10 000 à 20 000 habitants.

Le poids de la masse salariale de la commune peut donc être considéré comme étant dans les normes.

A noter également que la masse salariale de la Ville de Capbreton est marquée par son profil de commune touristique, avec les recrutements inhérents de renforts saisonniers et de maîtres nageurs-sauveteurs pendant la saison (environ 800 K€).

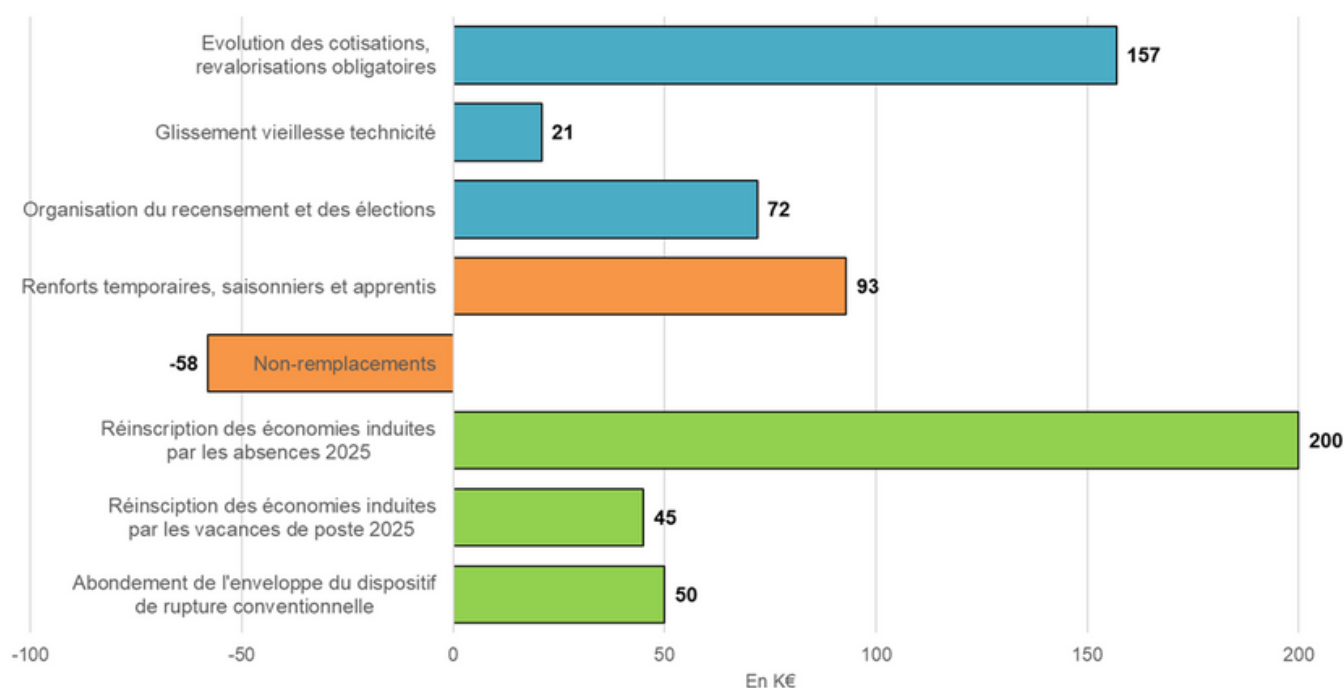
Part des dépenses de personnel dans les dépenses de fonctionnement



PERSPECTIVES 2026

Dépenses de fonctionnement

Facteurs d'évolution des dépenses de personnel entre 2025 et 2026



Les variables d'évolution suivantes sont à considérer, plus précisément :

Avec des causes « exogènes » :

Elles s'imposent à la collectivité et induisent une augmentation évaluée à **250 K€**. Elles regroupent :

- Une augmentation sur quatre ans des **cotisations employeurs** a été fixé par le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour assurer le retour à l'équilibre de la **caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL)**. Après une première hausse de trois points survenus en 2025, une seconde hausse est programmée en 2026 : le taux de cotisation passe de 34,65 % à 37,65% en 2026. Le coût de cette mesure nationale pour la collectivité est porté à 120 K€.
- Une nouvelle cotisation patronale de 0,15 %, le **versement mobilité régional et rural**, est instaurée depuis le 1^{er} janvier 2026 par le conseil régional, pour les employeurs publics avec plus de 11 agents. Le coût de cette mesure régionale pour la collectivité est porté à 9 K€.

PERSPECTIVES

2026

Dépenses de fonctionnement

- Une augmentation du taux de la cotisation de l'assurance vieillesse déplafonnée au régime général (concernant uniquement les agents non-titulaires) intervient à compter du 1^{er} janvier 2026, passant de 2,02% à 2,11%. De même, le taux de cotisation du régime de retraite complémentaire IRCANTEC (concernant les agents titulaires à temps non-complet - moins de 28 heures hebdomadaires - et les agents contractuels) a augmenté de 4,2 % à 4,7%. Ces évolutions sont mineures et représentent un surplus annuel de 2 K€.
- Une **revalorisation du SMIC** de 1,18% intervient au 1^{er} janvier 2026. Le coût de cette mesure nationale pour la collectivité est porté à 12 K€.
- Une évolution à la baisse du taux d'accident du travail pour les contractuels évolue, passant de 3,72% à 2,52% et induisant une **économie de 21 K€**.
- L'inscription d'une provision de 35 K€ pour une situation potentielle de reconnaissance en maladie professionnelle d'un agent, impliquant le cas échéant une régularisation des versements effectués à demi-traitement vers du plein traitement.
- La traduction du **glissement vieillesse technique** (GVT) engendrant une évolution mécanique de la masse salariale à mesure de l'avancement de la carrière des agents, ce qui représente une hausse de 21 K€.
- L'obligation de mise en œuvre par la commune du **recensement de la population** entre le 15 janvier et le 14 février 2026. En complément d'une prestation avec la Poste, le recrutement direct d'agents vacataires pour assurer cette opération est évalué à 60 K€.
- L'obligation pour la commune d'assurer la **préparation et organisation du scrutin municipal** des 15 et 22 mars 2026 : une enveloppe d'heures supplémentaires de 12 K€ sera provisionnée.

PERSPECTIVES

2026

Dépenses de fonctionnement

Avec des causes « endogènes » :

Elles résultent de choix de la collectivité et induisent une hausse d'un montant global de **35 K€**. Elles comprennent :

- L'intégration d'agents sur des postes non-permanents pour 60 K€, au regard d'un **accroissement temporaire d'activité** :
 1. Au sein du service population, compte-tenu de la mobilisation concomitante des agents sur le recensement de la population et les élections municipales, et de la nécessité d'assurer la continuité de l'accueil.
 2. Au sein du service accueil extrascolaire, permettant d'accroître la possibilité d'accueil d'enfants les mercredis.
 3. Au sein du service juridique et marchés publics, compte-tenu notamment du congé maternité d'un agent titulaire sur une partie de l'année.
- La prise en compte pour 25 K€ du besoin de **renforts saisonniers supplémentaires** en raison de l'allongement de la fréquentation des ailes de saison, le volume et la diversité des manifestations proposées, l'offre de services à destination des jeunes.
- L'inscription pour 8 K€ de l'évolution de la rémunération d'une des deux apprenties, qui évoluera pour sa seconde année.
- Le non-remplacement de deux postes liés à une faible quotité horaire et à une réorganisation de service induiront une **économie de 19 K€**.
- La fin de mise à disposition auprès la régie municipale des campings d'un agent faisant valoir ses droits à la retraite : son remplacement est effectué par le biais d'un recrutement direct au sein de l'établissement. Aussi et bien que cette opération soit neutre financièrement, le coût de sa rémunération n'est plus à budgéter (tout comme son remboursement corollaire en recette), soit une **économie de 39 K€**.

Compte-tenu de la réinscription de certains coûts non-engagés en 2025 :

Cette réinscription induit un abondement prudentiel de **295 K€** en 2026 (par rapport à l'atterrissage 2025). Elle prend en compte :

PERSPECTIVES

2026

Dépenses de fonctionnement

- L'application des jours de carence, des demi-traitements, des non-traitements, des jours de grève et congés parentaux a induit une économie de 200 K€ entre le budget voté et sa réalisation effective. Ces situations demeurent imprévisibles d'une année sur l'autre, la collectivité est donc tenue de pouvoir garantir le versement du traitement intégral de ses agents (sauf cas individuels déjà identifiés ou anticipables).
- La budgétisation pour 45 K€ sur une année-pleine de plusieurs postes ayant été temporairement vacants plusieurs mois en 2025, parmi lesquels notamment un poste d'agent de police municipale, pourvu au 1^{er} janvier 2026 pour compléter les effectifs du service, et un poste de responsable-adjoint(e) du service espaces verts, dont le recrutement est encore en cours.
- L'abondement pour 50 K€ supplémentaires de l'enveloppe dévolue au dispositif de rupture conventionnelle : si le dispositif de rupture conventionnelle demeure à cette heure dans l'attente de dispositions législatives actant sa reconduction en 2026, les agents en ayant précédemment bénéficié sont susceptibles de solliciter une aide au retour à l'emploi (ARE).

Une évolution contenue des charges de gestion, un soutien durable au monde associatif

Les dépenses de gestion regroupent majoritairement les dépenses nécessaires à l'activité des services municipaux, les contributions obligatoires et les subventions octroyées.

Concernant les charges à caractère général :

Elles sont envisagées autour de 4,3 M€, affichant une progression maîtrisée de moins de 2,7% entre l'atterrissage 2025 et le prévisionnel 2026 (+ 95 K€).

Ce poste peut être réparti en 4 catégories regroupant des types de dépenses homogènes. Une évolution à la hausse de l'ordre de 2 % a été appliquée sur chacun de ces postes, affichant ainsi une relative stabilité :

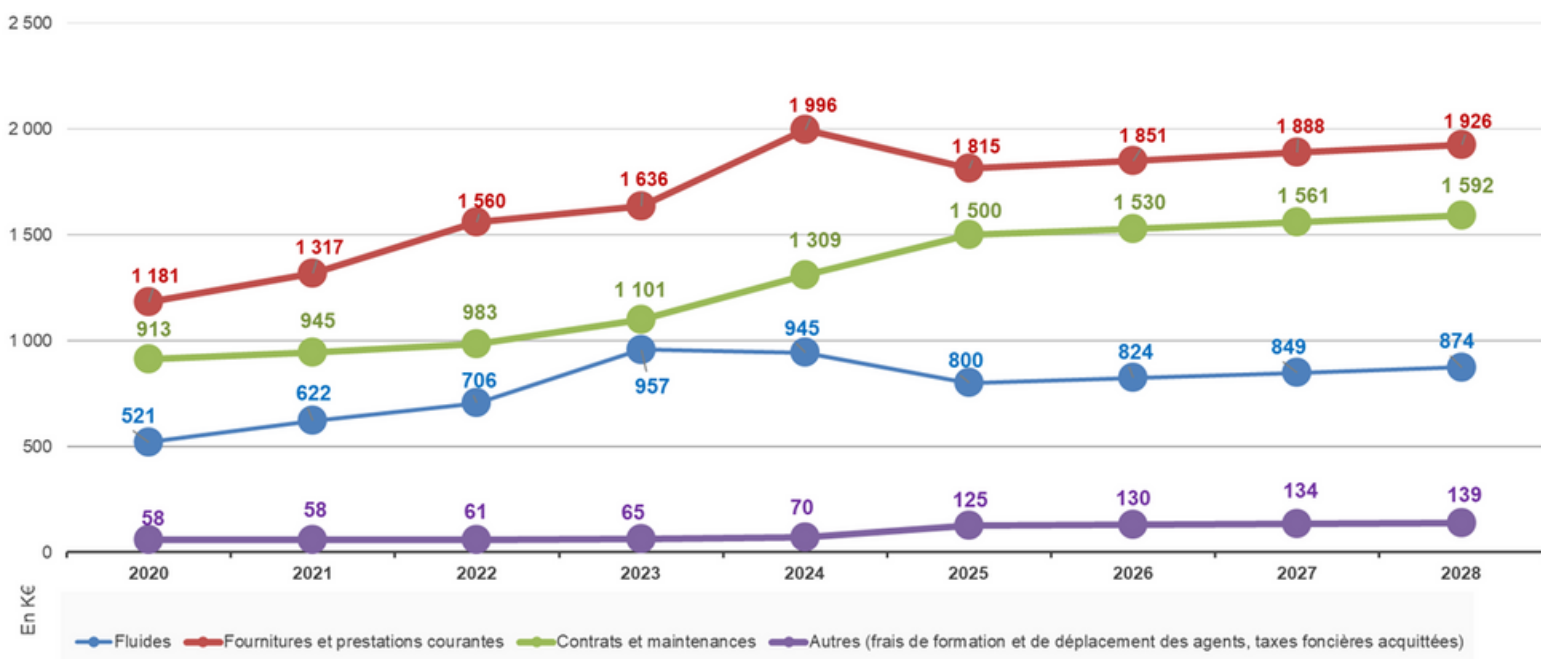
- Les **fluides** (eau, gaz, électricité, carburants) sont projetés à 824 K€. Le marché groupé pour les contrats d'énergie anticipe des baisses du prix du kWh d'électricité de l'ordre de 14 % pour les points de livraison <36 kVA et 9.6 % pour ceux > 36 kVA. En revanche, une hausse du prix du kVA est prévue pour les contrats relatifs à l'éclairage public (+ 25 %).

PERSPECTIVES 2026

Dépenses de fonctionnement

- Les **fournitures et prestations courantes** sont projetées autour de 1,5 M€, intégrant notamment une prestation de service exceptionnelle pour la mise en œuvre du recensement de la population avec des agents de la Poste (48 K€).
- Les **contrats et maintenances** (cotisations d'assurance, entretien courant des équipements, bâtiments, voiries et réseaux, maintenances diverses et frais de télécommunication) sont envisagés autour de 1,8 M€.
- Les **autres dépenses** (frais de formation et de déplacement des agents, taxes foncières acquittées) évolueraient à 130 K€, intégrant la revalorisation des valeurs locatives de 0,8%.

Évolution des charges à caractère général (en K€)



Concernant les autres charges de gestion :

Elles seraient portées à 1,9 M€, affichant une hausse de 3% entre l'atterrissage 2025 et le prévisionnel 2026 (+ 59 K€).

Ce poste peut être réparti en 4 catégories regroupant des types de dépenses homogènes :

PERSPECTIVES

2026

Dépenses de fonctionnement

- **Les subventions au monde associatif** regroupent les subventions de fonctionnement et les subventions exceptionnelles (projets). Elles ont représenté un soutien de l'ordre de **plus de 1 M€ sur la période 2020-2025**, soutien qui serait renouvelé à hauteur de 180 K€ pour 2026.
- Les **participations obligatoires aux différents syndicats et établissements publics** (SMGBL, SMLL, SYDEC, SDIS, EPFL, CCAS, chenil) ne sont pas encore connues à ce jour, hormis la contribution au SDIS annoncée à hauteur de 387 K€. Dans l'attente de la définition de leurs besoins, une provision à l'équilibre est réalisée autour de 1,15 M€. La **subvention versée au CCAS**, à raison de plus de 500 K€ par an en moyenne, pour mettre en œuvre une politique sociale municipale a représenté **plus de 3 M€ en faveur de l'action sociale municipale sur la période 2020-2025**. Il est projeté de poursuivre ce soutien indispensable à la solidarité et à l'accompagnement des publics vulnérables.
- Les **contributions d'équilibre aux budgets annexes** de la commune sont projetées à hauteur de 200 K€. Ces dernières ne sont effectivement versées qu'au regard de la réalisation budgétaire effective en fin d'année. Pour 2026, de fortes incertitudes pèsent sur le budget annexe forêt, suite à l'apparition d'un foyer de nématode du pin dans la commune voisine. Les ventes de bois sont bloquées depuis novembre 2025. Une contribution plus importante du budget principal sera donc prévue en ce sens.
- L'**enveloppe indemnitaire** des élus, fixée réglementairement, sera stable autour de 165 K€, à laquelle s'ajoutera une enveloppe de 10 K€ pour la formation en début de mandat.
- Les **autres dépenses** (contributions écoles privées, abonnements logiciels, subventions aux tiers - commerces, jeunes,...) évolueraient autour de 191 K€.

PERSPECTIVES 2026

Dépenses de fonctionnement

La mise en contribution au titre de la péréquation horizontale mobilise une part des ressources communales

Les **atténuations de produits** continueraient de regrouper pour 45 K€ un ensemble de reversements (produit des concessions funéraires et de la quote-part du produit des jeux de cercle en ligne au CCAS, dégrèvements sur la fiscalité locale accordés par l'État).

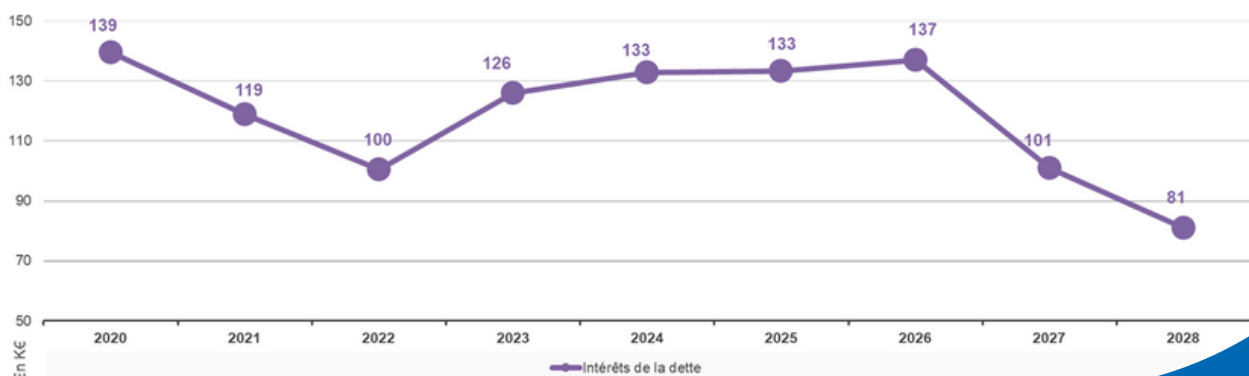
A cela, viendrait s'ajouter une nouvelle ponction financière à hauteur de 75 K€ au titre de la péréquation horizontale, faisant de la communauté de communes MACS et de ses communes membres, un ensemble intercommunal désormais **contributeur au fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales** (FPIC).

A mesure des derniers amendements du projet de loi de finances pour 2026, la commune échapperait finalement pour la deuxième année consécutive au « DILICO », un dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités locales, qui en cas d'application, aurait pu coûter 300 K€ à la commune.

Un coût des intérêts de la dette en recul, des marges de fonctionnement d'autant plus renforcées

Les **intérêts de la dette** sont projetés avec un niveau relativement stable pour atteindre 137 K€ en 2026. N'ayant souscrit qu'un seul emprunt sur le mandat (1,7 M€ contractés en 2024), la commune a mobilisé moins de dette nouvelle que ce qu'elle n'a remboursé de dette ancienne. Aussi, la **tendance à la baisse du poids des intérêts** de la dette est conforme à la **situation de désendettement de la commune**.

Évolution des intérêts de la dette (en K€)



PERSPECTIVES

2026

Dépenses d'investissement



DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

La stratégie d'investissement de la commune décline de manière opérationnelle les grandes priorités politiques définies pour la mandature arrivant à son terme : faire de Capbreton une ville rayonnante, écologique, humaine et citoyenne.

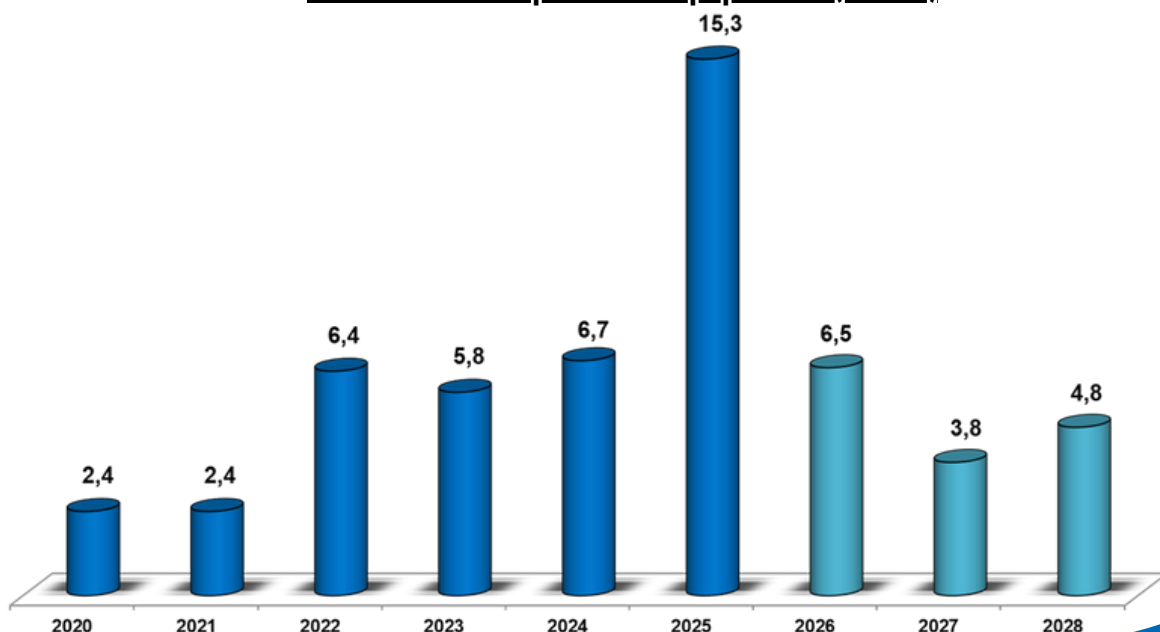
Les dépenses d'investissement peuvent être classées en quatre catégories : les dépenses d'équipement, les opérations pour compte de tiers, les dotations et fonds divers ainsi que le remboursement en capital de la dette.

Elles se sont élevées à 15,3 M€ pour 2025 et sont projetées à **6,5 M€ pour 2026**.

Un niveau record d'investissement atteint, avec des marges préservées pour l'avenir

Les dépenses d'équipement se sont élevées à **près de 39 M€ sur la période 2020-2025** (sans comptabilisation des 2,8 M€ de restes à réaliser de 2025 sur 2026).

Évolution des dépenses d'équipement (en M€)

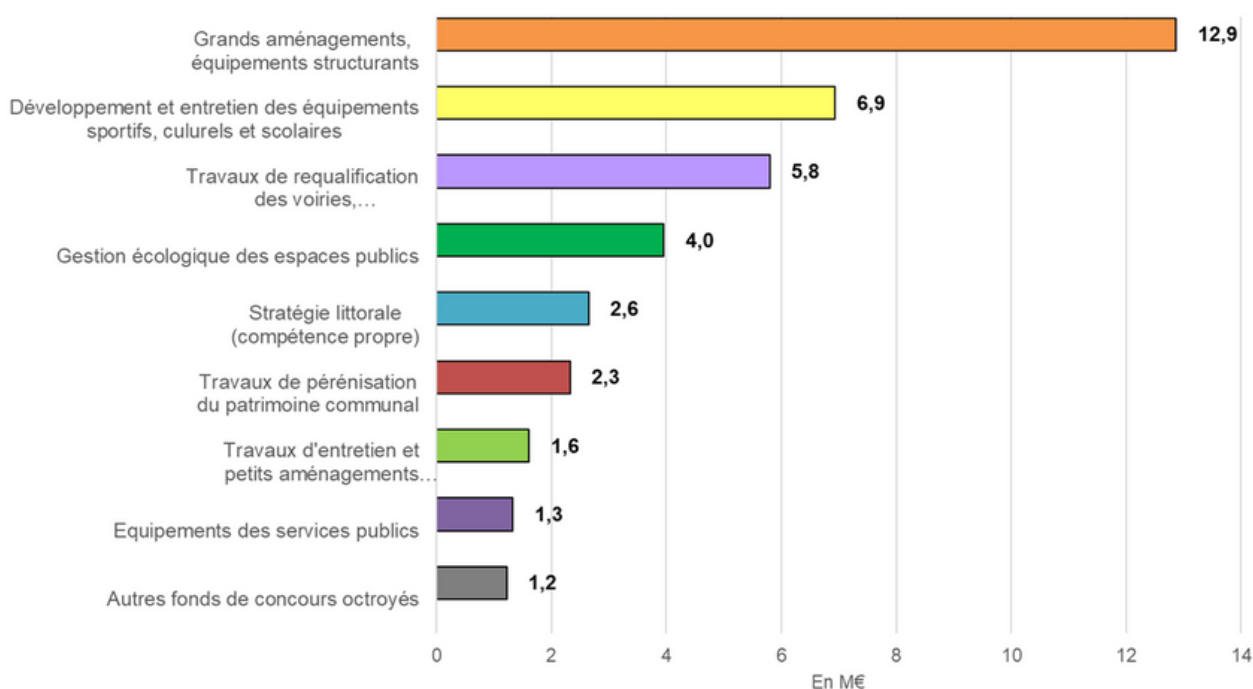


PERSPECTIVES

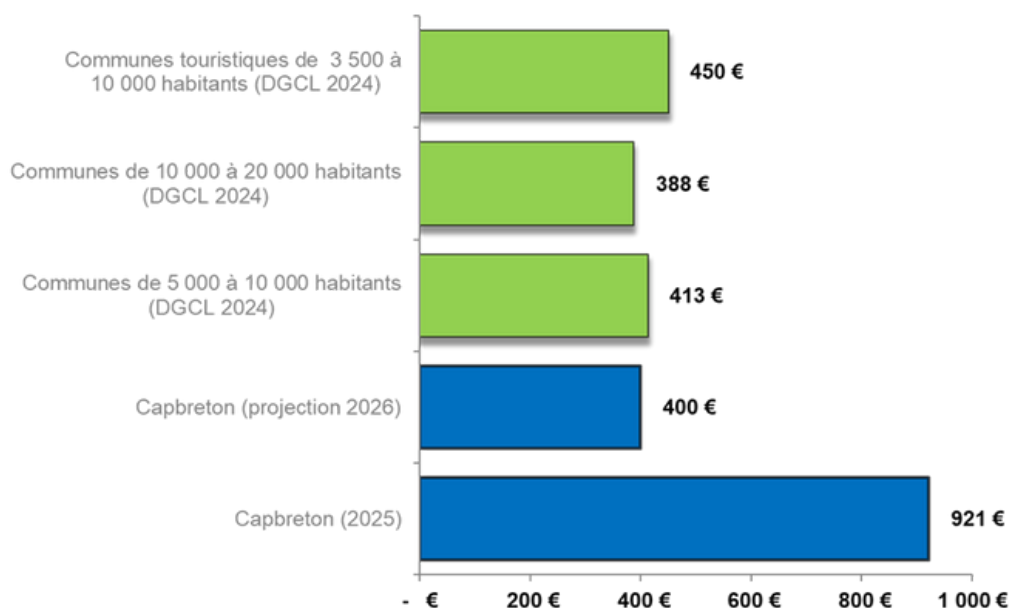
2026

Dépenses d'investissement

Répartition dépenses d'équipement 2020-2025 (en M€)



Évolution des dépenses d'équipement (en € par habitant, population DGF)



PERSPECTIVES

2026

Dépenses d'investissement

Aux termes de 2025, les dépenses d'équipement de la Ville de Capbreton affichaient un **niveau deux fois plus important que celui de la moyenne de l'ensemble des communes** de la strate de 5 000 à 10 000 habitants, atteignant **921 € par habitant**.

Un niveau moyen de 400 € par habitant est projeté pour 2026, en adéquation avec le cycle des investissements qui évolue traditionnellement au rythme du cycle des mandats.

Les dépenses d'équipement pour les années 2026 et suivantes seront conditionnées à l'élaboration, par la prochaine mandature, d'un nouveau programme pluriannuel d'investissement, lui-même fondé sur une stratégie financière à affiner.

Dans le respect du choix démocratique que feront les Capbretonnaises et Capbretonnais en mars prochain, aucune projection programmatique ne sera présentée dans le cadre du présent rapport d'orientations budgétaires.

A cette occasion, il est toutefois utile de souligner que **le prochain exécutif disposera d'une situation budgétaire saine et de marges de manœuvre financières pour préparer l'avenir**, au vu de la bonne situation financière de la commune au sortir de ce mandat.

La lettre de cadrage budgétaire adressée aux services municipaux en octobre dernier précisait que le vote du budget primitif 2026 devra intervenir avant le 30 avril 2026, soit au lendemain des élections municipales. Dans ce contexte, le budget primitif revêtira de facto un caractère principalement technique, en particulier s'agissant de la section d'investissement

L'inscription d'enveloppes globales, pour lesquelles des fléchages resteront à préciser par la nouvelle municipalité, sera prévue afin de permettre la continuité de l'action communale et l'engagement rapide des premières études afférentes aux nouveaux projets sur 2026.

Est projeté un niveau d'investissement de **6,5 M€ en 2026**, comprenant :

- 2,8 M€ de restes à réaliser relatifs à l'achèvement des projets de la mandature actuelle
- 3,7 M€ de nouvelles dépenses d'équipement, dont certaines pourraient être selon les priorités du nouvel exécutif.

PERSPECTIVES

2026

Dépenses d'investissement

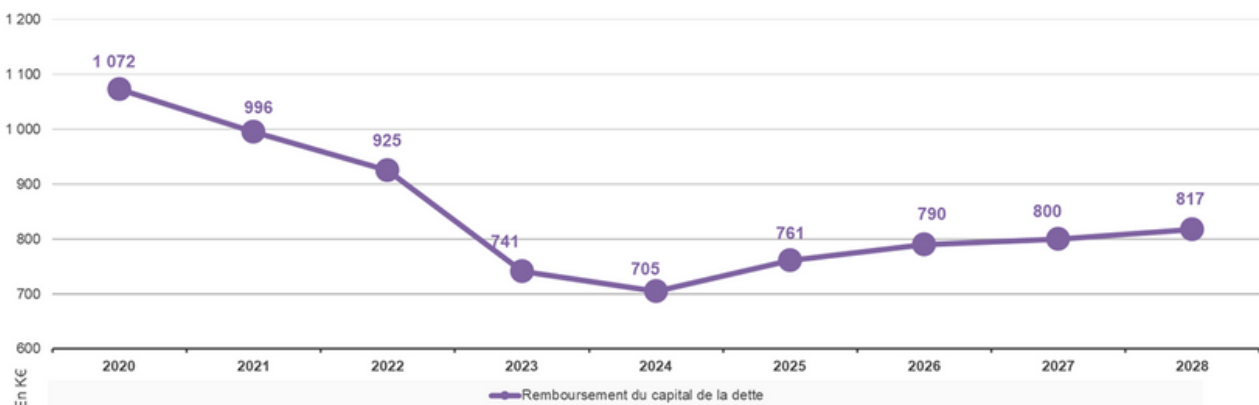
Un poids de l'annuité en capital stable, des marges d'investissement garanties

Le **remboursement du capital de la dette** est projeté avec une évolution à la hausse de 4 %, passant de 761K€ en 2025 à 790 K€ en 2026. A noter que l'emprunt d'équilibre projeté sur l'exercice 2025 n'aura pas été nécessaire pour financer les investissements de la commune : 2,8 M€ initialement, ramenés à 1,4 M€, réduits à 0 € finalement.

N'ayant souscrit qu'un seul emprunt sur le mandat (1,7 M€ contractés en 2024), **la commune s'est globalement désendettée, en remboursant plus de dette ancienne que ce qu'elle n'a souscrit de dette nouvelle.**

Si la part des intérêts de la dette présentait une tendance à la baisse à compter de 2027, la part du remboursement en capital de la dette se marquerait a contrario par un léger rebond, du à l'entrée en amortissement de l'emprunt de 1,7 M€ souscrit en 2024 et mobilisé en 2025.

Évolution du remboursement du capital de la dette (en K€)



PERSPECTIVES

2026

Épargne, recettes
d'investissement et dette

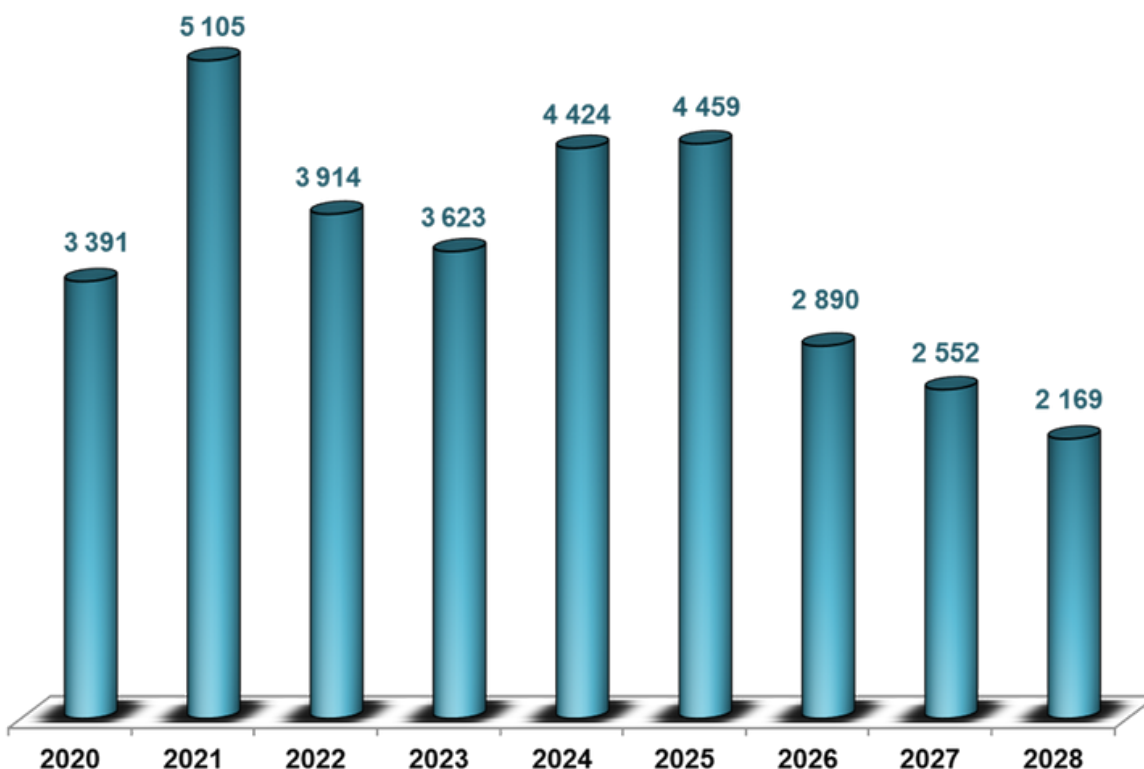


ÉPARGNE, RECETTES D'INVESTISSEMENT, DETTE

L'équilibre du budget de la collectivité est construit à partir de l'**autofinancement dégagé par la différence entre le montant des recettes et celui des dépenses réelles de fonctionnement**. Cet autofinancement (ou épargne brute) doit couvrir a minima le remboursement du capital de la dette de la collectivité qui revêt le caractère d'une dépense obligatoire.

Le surplus (épargne nette) peut ensuite être utilisé pour financer une partie des dépenses d'investissement et ainsi diminuer le recours à l'emprunt nécessaire pour les financer (autofinancement volontaire).

Évolution de l'épargne brute de la collectivité (en K€)



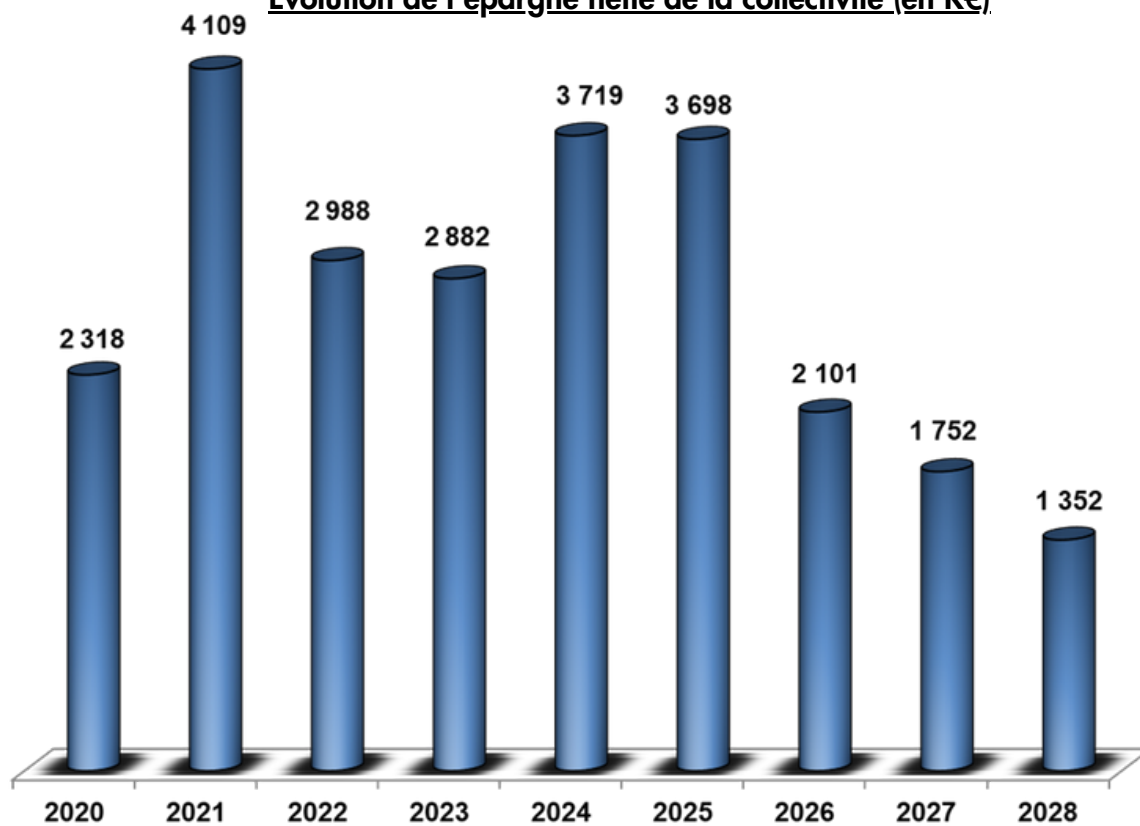
PERSPECTIVES 2026

Épargne, recettes
d'investissement et dette

L'**épargne brute** correspond à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement (hors produit des cessions) et les dépenses réelles de fonctionnement

L'épargne brute conserverait un niveau satisfaisant de **2,9 M€ en 2026**. Ce ratio constitue la ressource interne dont dispose la collectivité pour financer ses investissements de l'exercice.

Évolution de l'épargne nette de la collectivité (en K€)



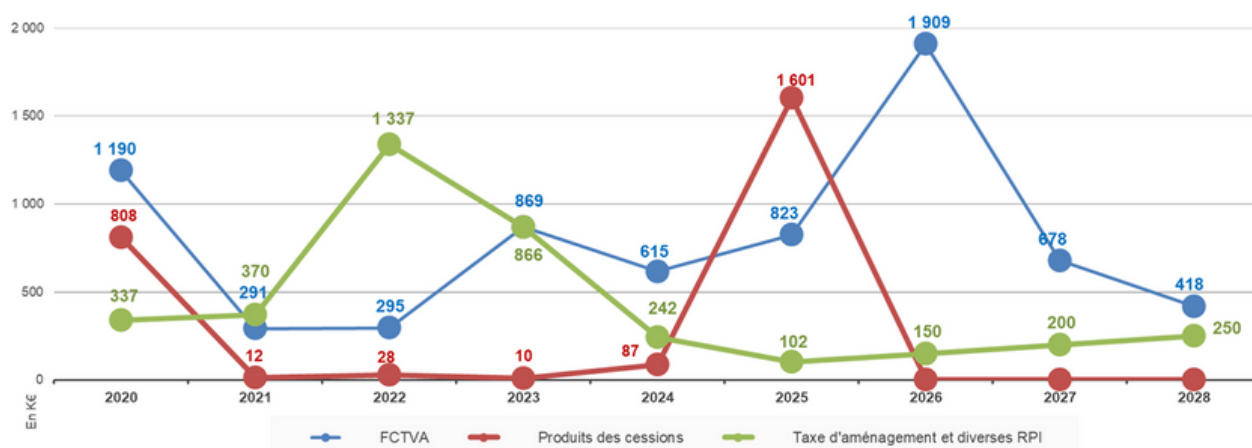
L'**épargne nette** est l'épargne brute de laquelle est déduit le remboursement du capital de la dette. Elle mesure l'épargne disponible pour contribuer au financement des dépenses d'équipement. Le maintien d'une épargne nette suffisante devra rester une priorité pour garantir un financement pérenne des investissements.

PERSPECTIVES 2026

Épargne, recettes
d'investissement et dette

Outre l'épargne, les **ressources propres de la collectivité** comprennent les recettes réelles d'investissement, notamment le produit du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA), les produits de cession et la taxe d'aménagement.

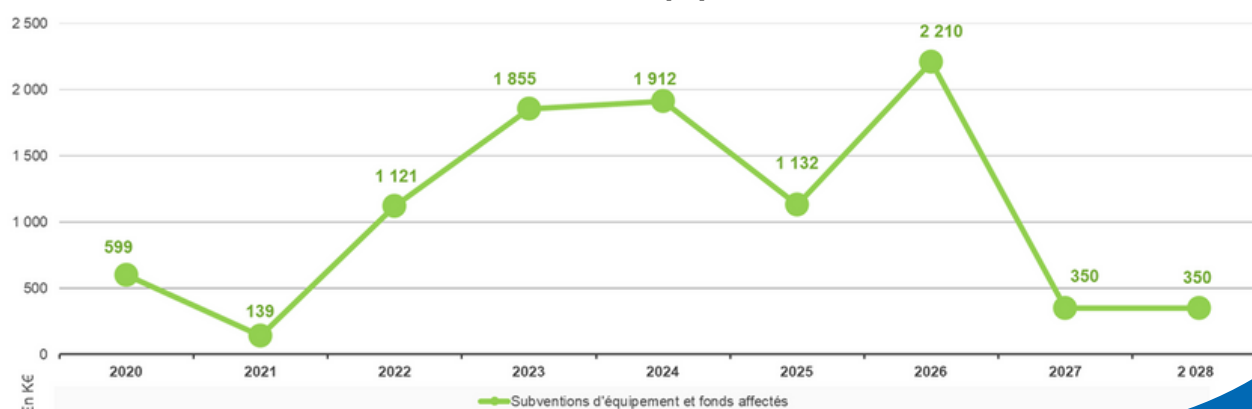
Évolution des recettes propres d'investissement (en K€)



Le FCTVA est fonction des dépenses d'équipement réalisées l'année précédente : son niveau est projeté à un niveau record de 1,9 M€, grâce au programme des investissements de 2025.

Un quart des dépenses d'équipement a été cofinancé par les partenaires institutionnels sur la période 2020-2025

Évolution des subventions d'équipement et fonds affectés



PERSPECTIVES 2026

Épargne, recettes
d'investissement et dette

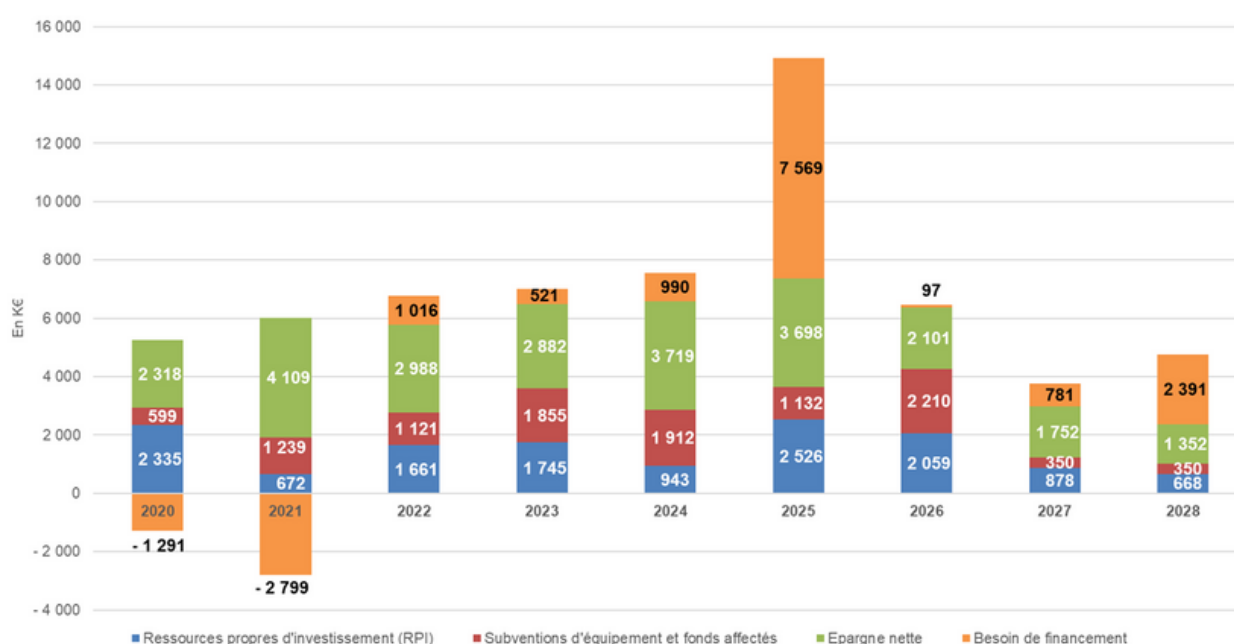
La **recherche active de cofinancements** a permis d'obtenir de la part des partenaires institutionnels près de **8,6 M€ de subventions sur la mandature**, soit **24 % des dépenses d'équipement subventionnées**.

La poursuite d'une telle stratégie sera déterminante pour optimiser le financement du programme pluriannuel d'investissement de la prochaine mandature. Dans l'attente, une hypothèse prudente d'un niveau de 350 K€ de subventions d'équipement a été inscrite en 2027 et 2028.

A noter que le montant de 2,2 M€ inscrit en 2026 intègre les restes à réaliser de subventions d'équipement à percevoir au titre du programme pluriannuel d'investissement 2020-2025.

Les ressources propres de la collectivité pourront déjà financer la moitié des investissements sur les 3 prochaines années

Part des ressources propres dans le financement des investissements (en K€)



PERSPECTIVES

2026

Épargne, recettes
d'investissement et dette

Les ressources propres d'investissement et l'épargne nette, auxquelles viendront s'ajouter les subventions d'équipements et fonds affectés détermineront le besoin de financement restant.

Ce besoin sera couvert par des variables d'équilibre: prioritairement par la **mobilisation du résultat de clôture** et, le cas échéant, par l'emprunt nouveau.

Dans un contexte où la qualité de gestion de la Ville de Capbreton est reconnue, l'emprunt représente un mode de financement des investissements complémentaire pertinent pour la réalisation des engagements de la prochaine mandature.

La dette des collectivités locales, à la différence de celle de l'État, sert à financer uniquement des investissements, et non les dépenses de fonctionnement ou de la masse salariale.

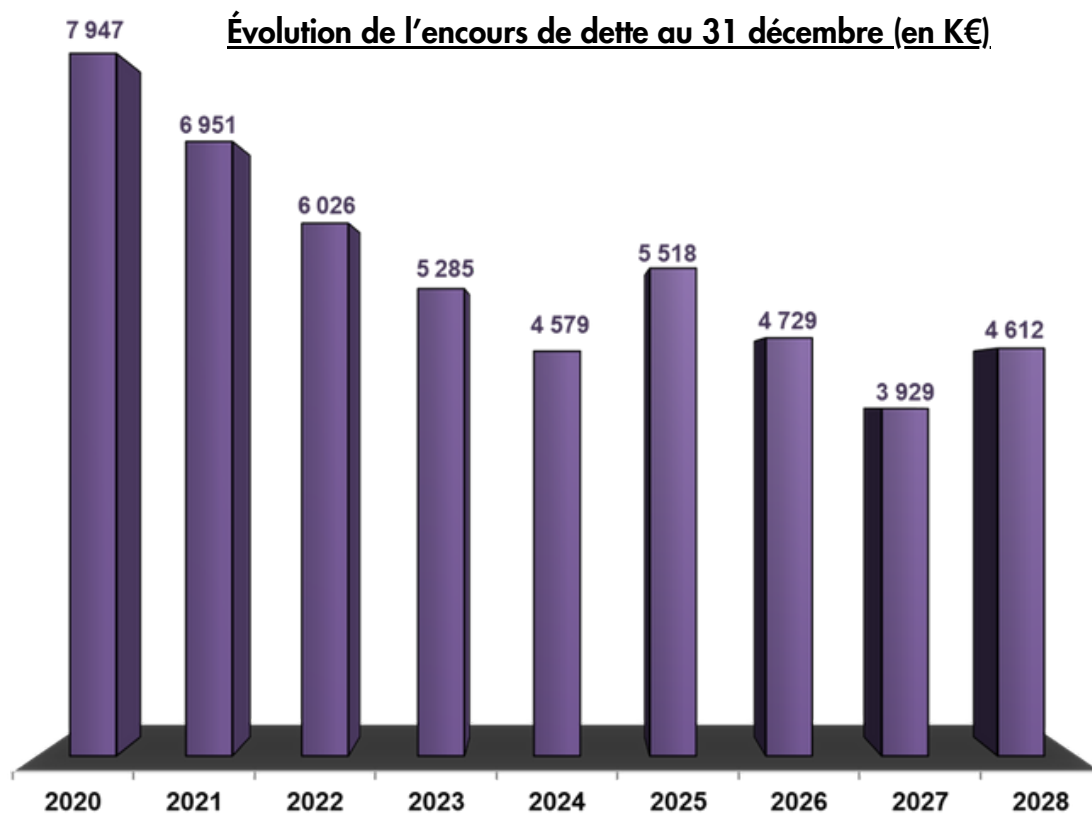
PERSPECTIVES 2026

Épargne, recettes
d'investissement et dette

Une dette gérée avec prudence et responsabilité, une capacité de désendettement rapide

L'**encours de la dette du budget principal** est porté à **5,5 M€** au 31 décembre 2025. Il est projeté à **4,7 M€** au 31 décembre 2026.

Son niveau affiche une **diminution de plus de 40% sur le mandat** (8,9 M€ au 1^{er} janvier 2020 contre 5,5 M€ au 1^{er} janvier 2026).



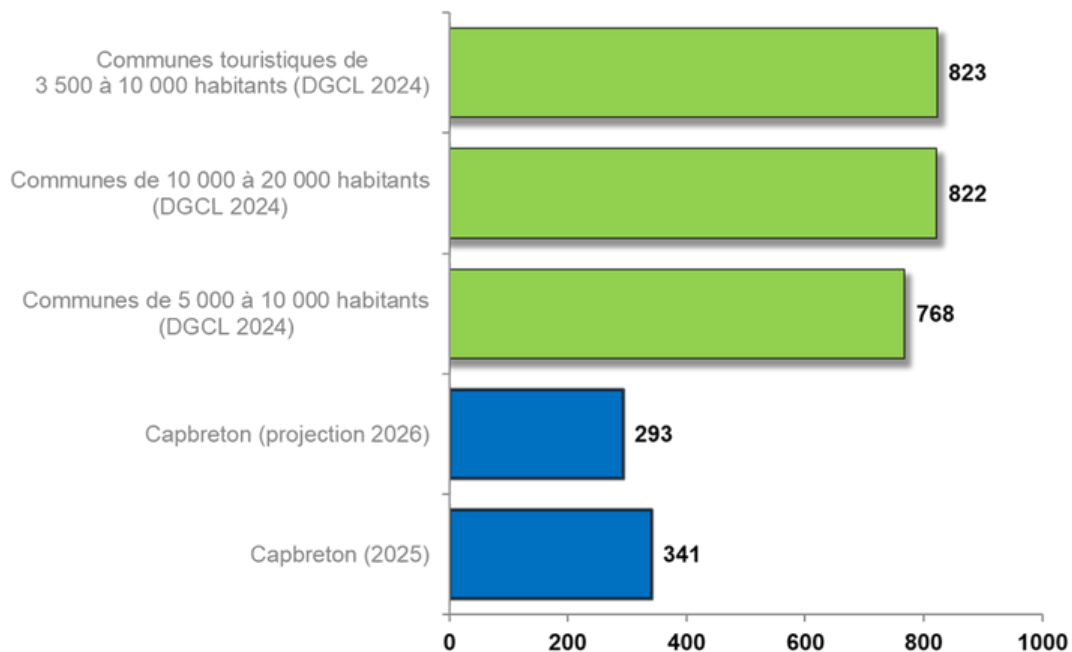
Une hypothèse de contraction d'un emprunt de 1,5 M€ a été inscrite pour 2028 et sera à affiner dans le cadre de la stratégie financière relative au portage du prochain programme d'investissement 2026-2032.

PERSPECTIVES

2026

Épargne, recettes
d'investissement et dette

Évolution de la dette (en € par habitant, population DGF)



La dette par habitant du budget principal de la Ville de Capbreton est **2 fois moins important** que celui de la moyenne de l'ensemble des communes de la strate de 5 000 à 10 000 habitants : elle atteint **341 € par habitant en 2025** et passerait à **293 € par habitant en 2026**.

PERSPECTIVES

2026

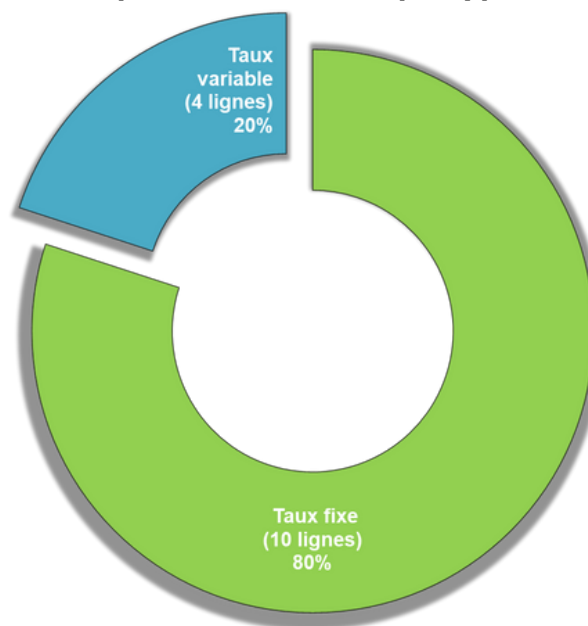
Épargne, recettes
d'investissement et dette

FOCUS SUR LA STRUCTURE DE LA DETTE DU BUDGET PRINCIPAL

Au sortir du mandat, l'encours de dette de la Ville de Capbreton est réparti sur **14 lignes de prêts**.

Il est constitué de 80% de lignes à taux fixe et 20% de lignes à taux variable (indexés sur l'euribor 3,6 ou 12 mois) et répartis entre 4 prêteurs (crédit agricole, caisse d'épargne, crédit foncier, caisse française de financement local).

Répartition de la dette par types de taux



La durée résiduelle moyenne de l'encours est de 9 ans et 6 mois, considérant qu'une durée de vie courte est un indicateur de gestion positive.

Le taux moyen représente le coût de la dette sur l'exercice 2026 : il s'élèverait à 2,48%

Le taux actuariel représente le coût de la dette jusqu'à extinction : il s'élèverait à 2,56 %

Sur la charte de Gissler, la Ville de Capbreton a **100 % de son encours de dette sécurisé, classé en « 1A »**, attestant d'une **absence totale de risque financier**.

Ce système de cotation à l'initiative de l'inspection générale des finances correspond à une charte de bonne conduite destinée à qualifier la dette des collectivités locales.

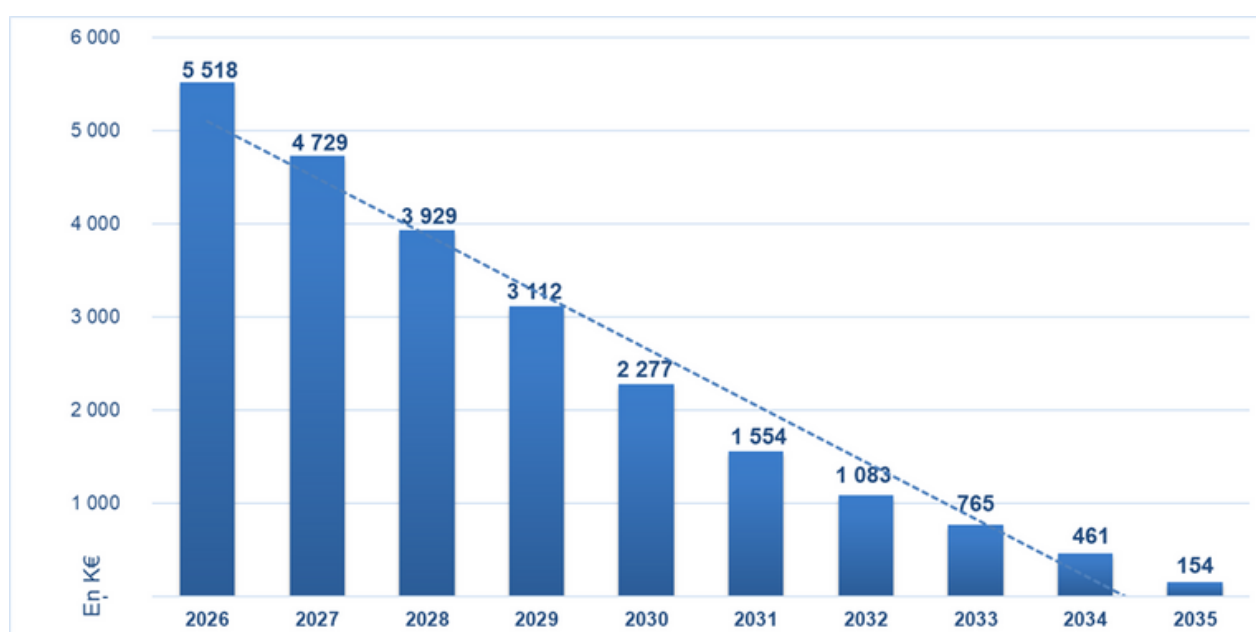
PERSPECTIVES

2026

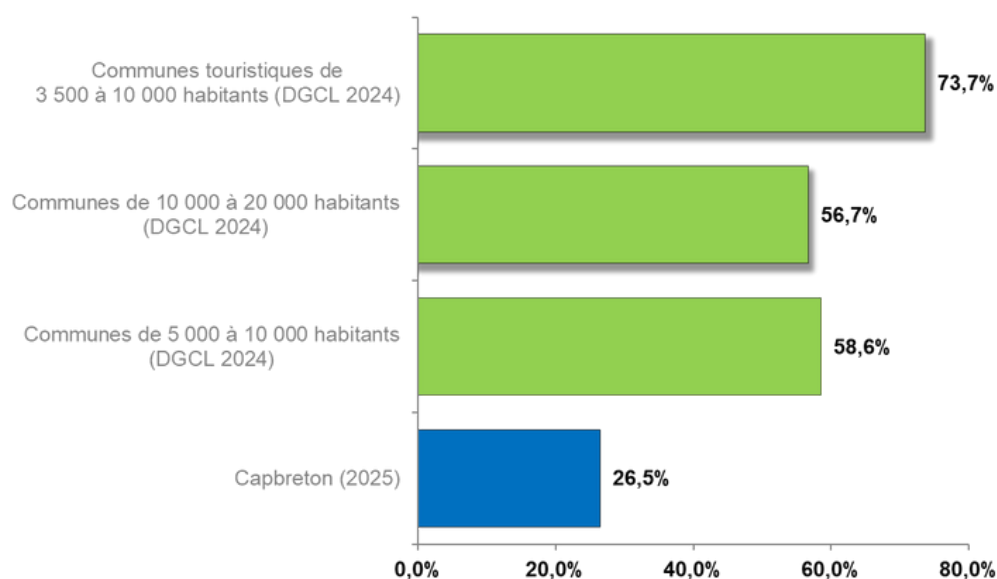
Épargne, recettes
d'investissement et dette

La dette s'étend jusqu'en 2035 avec une durée de vie moyenne de 3 ans, 7 mois.

Courbe d'extinction de l'encours de dette contractée (en K€)



Taux d'endettement (encours de dette rapporté aux recettes de fonctionnement)



PERSPECTIVES 2026

Épargne, recettes
d'investissement et dette

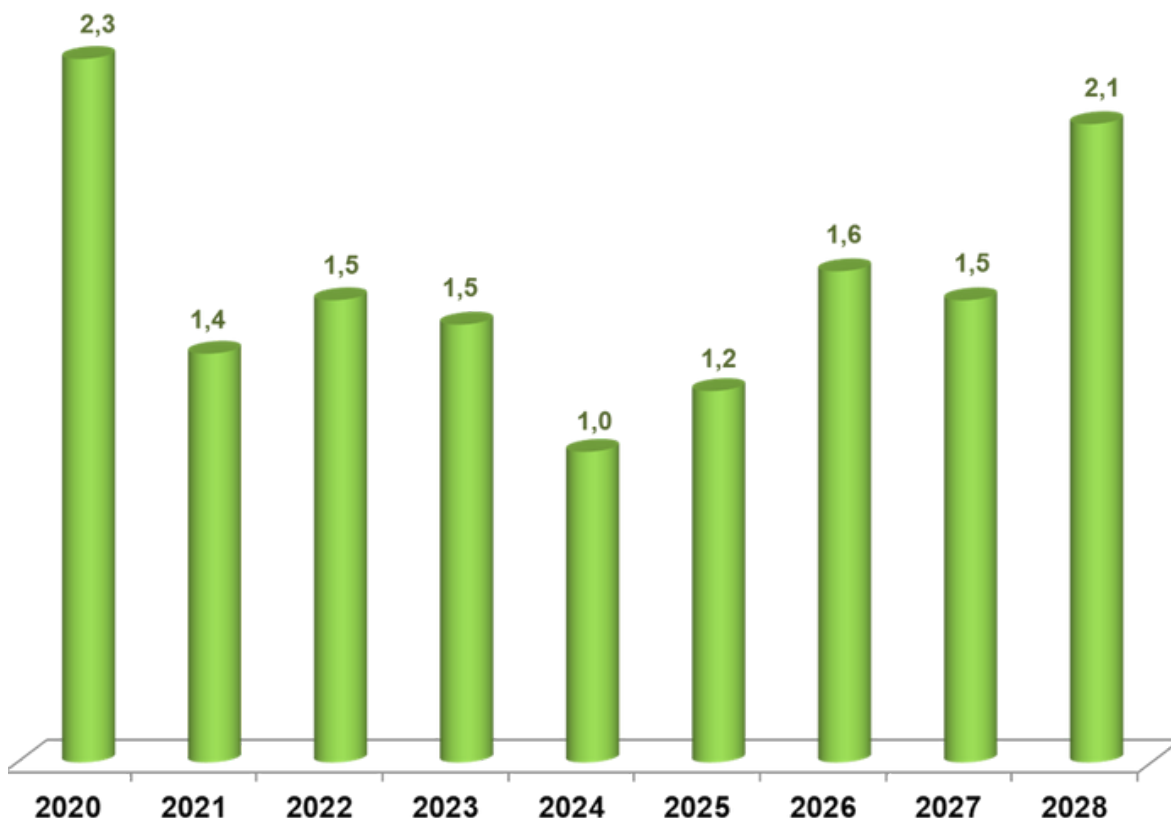
Pour juger du poids de la dette, il convient de le rapporter à son principal moyen de remboursement : l'épargne brute. Ainsi, la capacité de désendettement détermine le nombre d'années (théoriques) nécessaires pour rembourser intégralement le capital de la dette, en supposant que la collectivité y consacre la totalité de son épargne brute.

Avec un encours de dette arrêté à 5,5 M€ sur le budget principal au 31 décembre 2025, la Ville de Capbreton est en mesure de procéder à son remboursement en **1,2 année**, soit une capacité de désendettement très favorable.

La **capacité de désendettement** a été **maintenue sous la barre des 2 années tout au long du mandat**.

Elle est projetée **entre 1,6 et 2,1 années pour 2026 et les années suivantes**.

Évolution de la capacité de désendettement de la collectivité (en années)



PERSPECTIVES

2026

Budgets annexes

BUDGET ANNEXE "FORÊT"

Pour 2026, la possibilité d'exploitation est soumise à de **fortes incertitudes en raison de l'apparition de foyers de nématode du pin** à Seignosse, ayant entraîné l'intégration des 540 hectares de forêt communale à Capbreton dans le périmètre de surveillance.

La mise en oeuvre du programme de coupes (devant rapporté 100 K€ de recettes pour 2026) est depuis mis en suspens, tout comme le programme de travaux d'entretien confié à l'office national des forêts (estimé à 60 K€ pour 2026).

L'**apparition de tensions sur le prix de vente du bois** fait craindre un éventuel produit en-deça des prévisions. En conséquence, il pourrait être envisagé un report des coupes 2026 sur l'année 2027, afin de maximiser le prix du m3 de bois. Dans cette hypothèse, une contribution du budget principal s'avèrerait nécessaire au financement de ce budget annexe en 2026.

Pour 2026, ce budget pourrait ainsi s'équilibrer à 167 K€ en fonctionnement et 7 K€ en investissement

BUDGET ANNEXE "ÉTABLISSEMENT DES BAINS"

Le produit des locations (casino, restaurants et commerces) est projeté à 514 K€, auquel s'ajouterait une contribution du budget principal, fixée à 150 K€.

Les recettes de fonctionnement évaluées à 664 K€ permettraient de financer les dépenses de fonctionnement de 159 K€, et de dégager un excédent de 505 K€ prioritairement affecté au remboursement du capital de la dette pour 503 K€.

Au niveau des investissements, des chiffrages sont en cours pour le remplacement des portes côté boulodrome et la réalisation de travaux d'entretien bâtiminaire

Pour 2026, ce budget pourrait ainsi s'équilibrer à 664 K€ en fonctionnement et 552 K€ en investissement.

L'**encours de la dette du budget annexe établissement des bains** est porté à **3,3 M€** au 31 décembre 2025. Il est projeté à 2,8 M€ au 31 décembre 2026.

Son niveau affiche une **diminution de plus de 40% sur le mandat** (5,7 M€ au 1^{er} janvier 2020 contre 3,3 M€ au 1^{er} janvier 2026).

A noter que les recettes de fonctionnement de ce budget (produit des locations) assurent la couverture du remboursement du capital de la dette.

PERSPECTIVES

2026

Budgets annexes

BUDGET ANNEXE "PARKING"

Les recettes de stationnement évaluées à 140 K€ permettraient de financer les dépenses de fonctionnement de 62 K€, et de dégager un excédent de 78 K€ prioritairement affecté au remboursement du capital de la dette pour 43 K€ et, en résultante, au financement de travaux de reprise d'étanchéité de l'entrée de l'équipement pour 35 K€.

Pour 2026, ce budget pourrait ainsi s'équilibrer à 140 K€ en fonctionnement et 78 K€ en investissement.

L'**encours de la dette du budget annexe parking** est porté à **382 K€** au 31 décembre 2025. Il est projeté à 340 K€ au 31 décembre 2026.

Son niveau affiche une **diminution de plus de 40% sur le mandat** (634 K€ au 1^{er} janvier 2020 contre 382 K€ au 1^{er} janvier 2026).

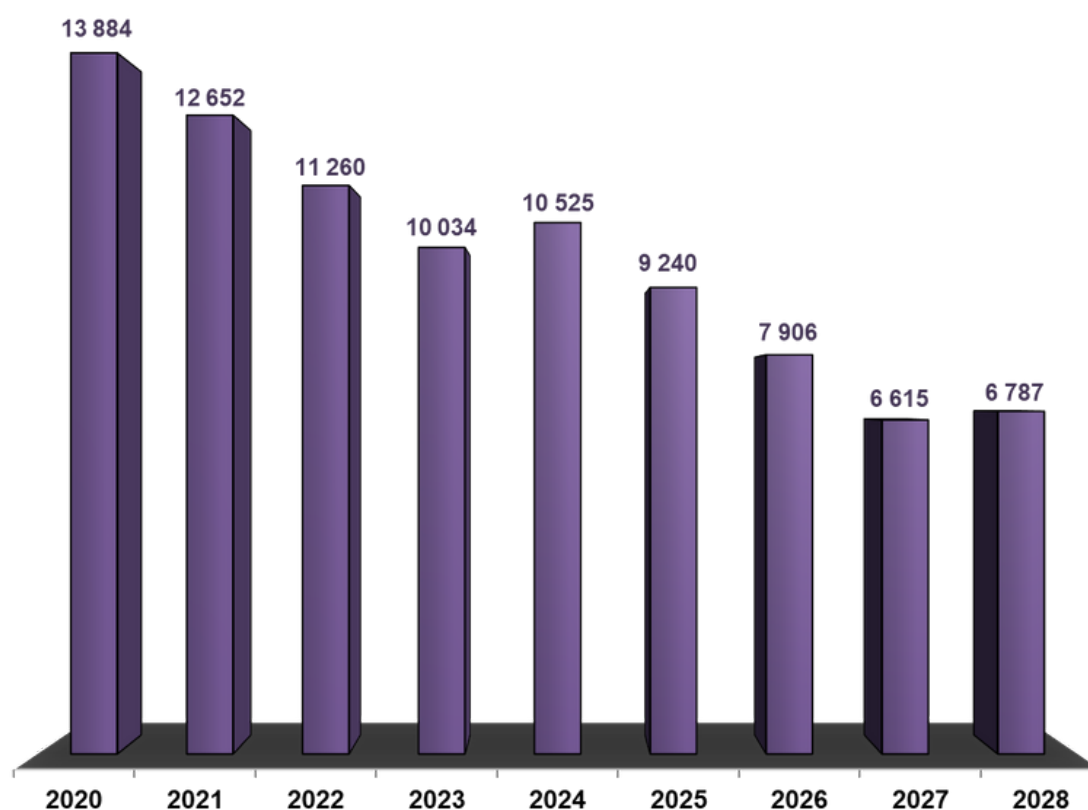
A noter que les recettes de fonctionnement de ce budget (produit des stationnements) assurent la couverture du remboursement du capital de la dette.

VISION GLOBALE DETTE AGRÉGÉE

PRÉSENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

	2 020	2 021	2 022	2 023	2 024	2 025	2 026	2 027	2 028
Dépenses de fonctionnement	12 693	13 287	14 199	15 218	16 192	16 774	17 610	18 010	18 438
Recettes de fonctionnement	17 355	18 982	18 949	19 348	21 242	21 805	21 025	21 087	21 132
Produit des cessions	808	12	28	10	87	56			
Intérêts de la dette	308	275	243	281	276	265	244	204	169
Epargne brute	3 854	5 683	4 722	4 120	4 963	4 975	3 415	3 077	2 694
Remboursement du capital de dette	1 430	1 435	1 392	1 226	1 209	1 285	1 334	1 291	1 328
Epargne nette	2 424	4 248	3 330	2 894	3 754	3 690	2 081	1 786	1 366
Encours de dette au 31 décembre	13 884	12 652	11 260	10 034	10 525	9 240	7 906	6 615	6 787
Capacité de désendettement	3,6	2,2	2,4	2,4	2,1	1,9	2,3	2,1	2,5

Évolution de l'encours de dette globale au 31 décembre (en K€)

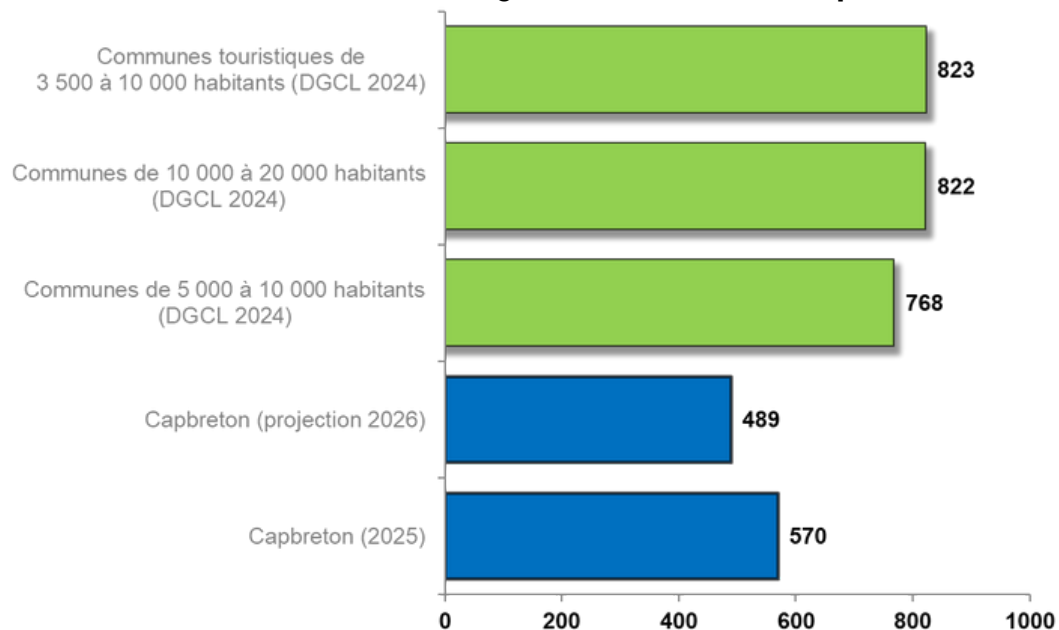


VISION GLOBALE DETTE AGRÉGÉE

Tous budgets confondus, l'**encours de la dette globale** est porté à **9,2 M€ au 31 décembre 2025** et projeté à **7,9 M€ au 31 décembre 2026**.

Son niveau affiche une **diminution de 40% sur le mandat** (15,3 M€ au 1^{er} janvier 2020 contre 9,2 M€ au 1^{er} janvier 2026).

Évolution de l'encours de dette globale contractée (en € par habitant)



La **dette globale par habitant** de la Ville de Capbreton est **1,3 fois moins important que celui de la moyenne de l'ensemble des communes** de la strate de 5 000 à 10 000 habitants : il atteint **570 € par habitant en 2025** et passerait à **489 € par habitant en 2026**.

VISION GLOBALE DETTE AGRÉGÉE

Avec un encours de dette globale arrêté à 9,2 M€ sur le budget principal au 31 décembre 2025, la Ville de Capbreton est en mesure de procéder à son remboursement en **1,9 année**, soit une capacité de désendetttement très favorable.

La **capacité globale de désendetttement** a été **maintenue sous la barre des 4 années tout au long du mandat**.

Elle est projetée **entre 2,3 et 2,5 années pour 2026 et les années suivantes**.

Le taux d'endettement global est porté à 42,4% à fin 2025, là où celui de la moyenne de l'ensemble des communes de la strate de 5 000 à 10 000 habitants atteint 58,6%, et celui de l'ensemble des communes touristiques de 3 500 à 10 000 habitants se porte à 73,7%.

Évolution de la capacité globale de désendetttement de la collectivité (en années)



